

L'activité de l'Etat dans le Nord en 16 thèmes

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| <i>Préface du Préfet</i> _____ | 1 |
| <i>Chiffres-clefs du département du Nord</i> _____ | 2 |
| <i>La Communication interministérielle</i> _____ | 3 |
| <i>La sécurité publique</i> _____ | 5 |
| <i>L'emploi & le développement économique</i> _____ | 8 |
| <i>Action éducative, Jeunesse & Sports</i> _____ | 12 |
| <i>Culture & Tourisme</i> _____ | 15 |
| <i>Santé publique & Sécurité sanitaire</i> _____ | 17 |
| <i>Lutte contre l'exclusion sociale</i> _____ | 21 |
| <i>Politique de la ville</i> _____ | 24 |
| <i>Habitat & Urbanisme</i> _____ | 28 |
| <i>Environnement & développement durable</i> _____ | 30 |
| <i>Agriculture forêt milieu rural</i> _____ | 32 |
| <i>Infrastructures de transports</i> _____ | 35 |
| <i>Amélioration du service rendu aux usagers</i> _____ | 36 |
| <i>Relations avec les collectivités locales</i> _____ | 40 |
| <i>Recouvrement de l'impôt et suivi de la dépense</i> _____ | 42 |



Lille, le 10 Mai 2004



En affirmant que l'exigence de cohésion sociale et l'exigence économique vont de pair, les plus hautes autorités de l'Etat ont par là-même rappelé la priorité absolue de son action : la solidarité et l'emploi.

Dans ce domaine, l'attente vis-à-vis de l'Etat est toujours très forte. Il lui revient, en effet, de créer les conditions les plus favorables à la croissance et d'améliorer l'environnement offert aux entreprises.

Pour remplir ses missions, l'Etat doit poursuivre sa nécessaire modernisation dans le contexte créé par le projet de réforme des responsabilités locales.

Il doit, au plan local, mobiliser l'ensemble de ses moyens pour répondre au mieux aux sollicitations et aux projets des élus, des entreprises et des associations.

L'action de l'Etat au cœur des politiques publiques se traduit, dans le rapport de ses services, par la diversité de ses interventions. Au travers des seize thèmes de ce document, ce sont toutes les attentes de nos concitoyens qui sont ainsi révélées dans les domaines les plus concrets : santé, sécurité, culture, habitat, action éducative, solidarité ...

Ainsi notre vocation est de donner à tous, les meilleures conditions de vie dans notre département en développant sans faiblir les capacités du service public et de l'Etat.

Jean-Pierre RICHER

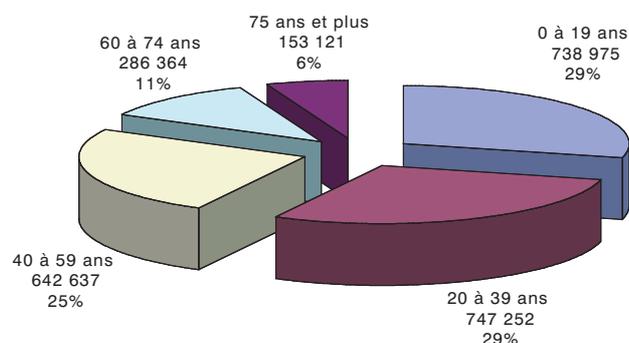


Chiffres clefs du département du Nord

Répartition par âge de la population du département

| Tranches d'âge | Effectifs | Pourcentage |
|----------------|------------------|--------------|
| 0 à 19 ans | 738 975 | 29 |
| 20 à 39 ans | 747 252 | 29 |
| 40 à 59 ans | 642 637 | 25 |
| 60 à 74 ans | 286 364 | 11 |
| 75 ans et plus | 153 121 | 6 |
| Total | 2 568 349 | 100,0 |

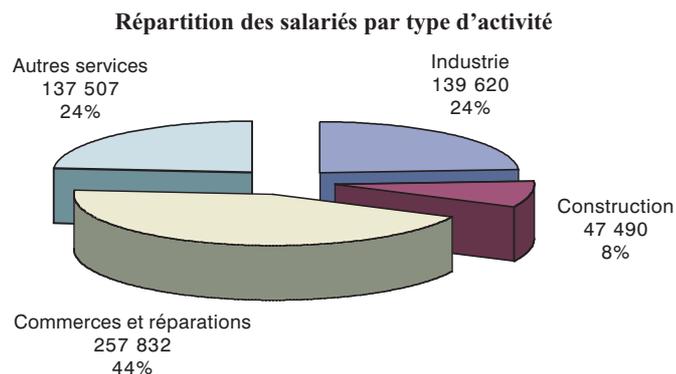
Source : insee, estimations localisées de population



Répartition des entreprises et salariés par activité au 1/1/2003

| Activité principale exercée | Nombre entreprises | Nombre salariés |
|-----------------------------|--------------------|-----------------|
| Industrie | 6 975 | 139 620 |
| Construction | 6 516 | 47 490 |
| Commerces et réparations | 18 023 | 257 832 |
| Autres services | 35 946 | 137 507 |
| Total | 67 460* | 582 449 |

* Entreprises relevant des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, des commerces et services, hors agriculture et services financiers.
Source : insee, répertoire Sirene au 1/1/2003.

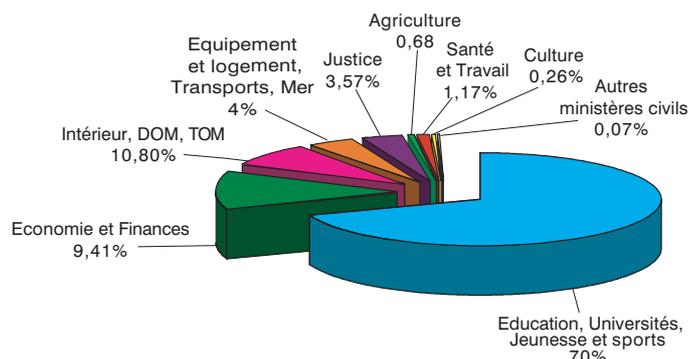


Répartition des agents de l'Etat dans le département par ministère (titulaires et non titulaires)

| Ministères | Nombre | Evolution en % (2001/2002) |
|--|--------------|----------------------------|
| Education, Universités, Jeunesse et sports | 53775 | 1,6 |
| Economie et Finances | 7225 | -0,6 |
| Intérieur, DOM-TOM | 8345 | 2,4 |
| Equipement et logement, Transports, Mer | 3124 | -4,0 |
| Justice | 2744 | 2,8 |
| Agriculture | 528 | 2,7 |
| Santé et Travail | 905 | -2,9 |
| Culture | 199 | 7,0 |
| Autres ministères civils | 6 | /// |
| Tous ministères civils | 76851 | 0,8 |

Source : insee, fichier des agents de l'Etat

Répartition (en %) des agents de l'Etat par ministère au 1/1/2002



La Communication interministérielle



Au cours de cette année, la presse a sollicité régulièrement le Service de la communication interministérielle de la Préfecture du Nord sur des dossiers "sensibles" :

- l'accueil en préfecture (accueil des étrangers à la cité administrative, mise en place de nouveaux dispositifs)
- la situation des demandeurs d'asile, réfugiés, sans-papiers
- l'hébergement d'urgence - saturation dans la métropole lilloise
- la canicule
- la mise en place du plan "urgence hivernale"
- la sécurité routière, les radars automatiques.

Des sujets porteurs d'avenir pour notre région ont également été présentés comme la présentation de l'action de l'Etat en matière de lutte contre le saturnisme infantile, la mise en œuvre de la charte de l'environnement ou encore l'encouragement des PME à l'exportation en région Nord-Pas-de-Calais.

Les autres temps forts de l'année 2003

- Mai 2003, lancement de la campagne régionale "si la discrimination nous gagne, ça nous perdra".
- Juin 2003, exercice bio-terroriste à Cambrai sur le site du pôle de formation de défense civile à la caserne Mortier.
- Septembre 2003, M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité Intérieure et des libertés locales, inaugure, à Lille, le 2 septembre 2003 le "tour de France de la sécurité" avec la première réunion police / gendarmerie par zone de défense : "un objectif : la sécurité des français ; gendarmerie et police, la mobilisation de tous".
- Novembre 2003, lancement à Lille le 17 novembre, du Débat national sur l'école en présence de M. Luc Ferry, ministre de l'Education Nationale.
- Décembre 2003, déminage d'une bombe datant de la seconde guerre mondiale, découverte sur le site du futur hôtel de région.



Les visites ministérielles : des visites nationales et internationales

57 ministres ou personnalités ont été accueillis dans notre département. Citons par exemple :

- la visite de M. Howard H. Leach, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, en février 2003.
- la visite de son excellence, Mme Helen Clark, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, le 27 avril 2003 : visites du cimetière militaire britannique à Marcoing et du mémorial néo-zélandais au Quesnoy.

L'année 2003 fut marquée par 2 visites d'importance :

- La visite de M. Jacques Chirac, président de la République, à Valenciennes, le 21 octobre 2003. (27 médias locaux furent accrédités).
- La visite d'Etat de sa majesté Albert II, roi des Belges et de la reine Paola, à Lille, le 29 octobre 2003 (92 médias accrédités).



Visite du Président de la république à Valenciennes



Le roi des belges à Lille

Cette visite fut placée sous le signe de la coopération transfrontalière avec :

- la clôture du forum sur la coopération interrégionale franco-belge.
- la clôture de la réunion sur la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la criminalité, en présence de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales.
- la conférence permanente intercommunale transfrontalière - COPIT - sur le thème "frontières ouvertes pour l'emploi".

La préfecture : une maison de la République ouverte au grand public

A - La fête de l'Internet les 21, 22 et 23 mars 2003

"l'Internet au quotidien, 100 % pratique"

La 4ème fête de l'Internet s'est déroulée les 21, 22 et 23 mars 2003 dans la salle des fêtes de la préfecture sur le thème de l'utilisation du net au quotidien.

Entre 7000 et 8000 visiteurs ont été accueillis pendant ces 3 jours.



Les exposants étaient regroupés en 6 villages : le village de l'emploi et de la formation, le village du multimédia, le village de l'innovation, le village des démarches administratives en ligne, le village de la solidarité, le village des médias.

La préfecture a présenté les nouveautés accessibles sur son site Internet "l'Etat à votre service dans le Nord" (www.nord.pref.gouv.fr) et notamment la mise en ligne du certificat de non gage ou encore une démonstration d'utilisation du site de l'atlas du Nord-Pas-de-Calais (www.atlas.nordpasdecalais.fr).



La Communication interministérielle

Un espace gratuit, entièrement dédié au surf libre avec 45 ordinateurs connectés à l'ADSL, était à la disposition du public. Des animateurs, formateurs de Nordnet ont également proposé de faire découvrir les contenus du net grâce au haut débit. Comme lors de la précédente édition, un jeu concours a été proposé aux visiteurs avec de nombreux lots à gagner.

B - Les journées européennes du patrimoine



Photo : préfecture du Nord

Visite des salons de la Préfecture

Lors de la 20ème édition des journées européennes du patrimoine, 800 personnes ont pu découvrir le bureau du préfet, le hall d'honneur et les trois salons de la préfecture. Le public a également assisté à une vidéo-projection sur l'histoire et l'évolution de la

préfecture. Le programme de la visite s'est achevé par une exposition thématique intitulée : "le patrimoine spirituel et le monument historique de Prosper Mérimée aux nouveaux patrimoines".

Une nouveauté pour cette édition : afin d'agrémenter cette visite, le public a pu assister à une représentation musicale donnée dans la salle des fêtes par les élèves du conservatoire régional de Lille. Un quadruplet, souvenir de la visite, accompagné d'une carte postale de la préfecture, a également été remis à chaque visiteur à l'issue de la visite.

La communication interministérielle

A - Le groupe interministériel de pilotage de la communication - le GIPC

En raison de l'absence du chef de bureau de janvier à octo-

bre, il n'y a eu qu'une seule réunion des chargés de communication des services déconcentrés. Avec l'arrivée de M. Jean-Claude Fuster, directeur adjoint de cabinet, responsable du service de la communication interministérielle, le GIPC a pu se réunir en décembre 2003 en lui offrant la possibilité de rencontrer l'ensemble des chargés de communication et de réaffirmer la volonté de poursuivre cette action.

B - les publications

En raison des restrictions budgétaires, les activités - hors relations avec les médias- ont été moindres. Il en est ainsi des publications.

• La Parole de l'Etat

C'est une publication interministérielle réalisée en collaboration avec l'Ecole supérieure de journalisme.

En 2003, deux numéros ont été publiés :

- le n° d'Avril, sur le thème "Egalité des chances entre homme et femme. Un pari à gagner"
- le n° de Juin, sur le thème " Développement durable. Pensons à nos enfants".

• Préf'en ligne

Publication interne destinée aux agents de la préfecture et des sous préfectures du Nord, elle est réalisée en collaboration avec la DDE pour la mise en page et l'impression. Deux numéros ont été publiés en 2003.

• La promotion du site Internet de la préfecture et des services de l'Etat.

30.000 cartelles et des affiches ont été éditées pour promouvoir le site de la préfecture et des services de l'Etat www.nord.pref.gouv.fr. Elles ont été réparties sur les divers sites de la préfecture, dans les mairies et les services de l'Etat. L'objectif est de faire connaître l'adresse et le contenu du site.

La sécurité publique



Le gouvernement, en rappelant que la sécurité était la première des libertés et son rétablissement, en tous lieux, l'une de ses priorités, a initié une série de mesures visant à renforcer la lutte contre la délinquance.

Ainsi la loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure prévoit le recrutement, d'ici 2007, de 13 500 policiers et gendarmes et la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure permet de développer la capacité d'action des services en matière d'investigations judiciaires ou de mieux réprimer certaines formes nouvelles de délinquance.

La mise en place de groupes d'intervention régionaux (G.I.R.) répond à l'objectif de lutte contre l'économie souterraine et des structures nouvelles ont été créées : la conférence départementale de prévention et les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

La sécurité intérieure

A - Les chiffres de la délinquance

Une baisse sensible des chiffres de la délinquance constatée :

Durant cette année, la tendance déflationniste, observée dès la fin de l'année 2002, a été confirmée avec une baisse de 3,70 % de la délinquance générale (- 6 999 faits) et une chute de 9,46 % de la délinquance de voie publique (- 10 322 faits), la plus directement ressentie par nos concitoyens (vols à main armée ou avec violences, cambriolages, vols de voiture ou à la roulotte, dégradations volontaires...)

Avec un total de 182 309 faits constatés et un taux moyen de criminalité de 70,98 infractions pour 1000 habitants (recul de 2,8 points par rapport à 2002) le département du Nord n'occupe plus, désormais, que le 20ème rang national parmi les plus criminogènes (nouveau recul d'une place après celui déjà enregistré en 2002).

Un seul point noir subsiste cependant : la hausse de plus de 9 %, soit 1 521 faits supplémentaires, des crimes et délits commis contre les personnes. Il s'agit là d'une délinquance, le plus souvent à caractère intra familial, qui ne peut être combattue que par des mesures essentiellement préventives et une coopération encore plus resserrée entre services de l'Etat, du département et milieux socio-associatifs.

Une progression forte de l'activité des services :

Parallèlement à la baisse observée des chiffres de la délinquance constatée, l'activité des services de police et unités de gendarmerie s'est fortement accrue avec des hausses de 2 % du nombre des mis en cause, de 8,1% du nombre des gardes à vue et de 6,51 % du nombre d'affaires élucidées, tandis que le nombre d'affaires d'initiative traitées par les services augmente de 2,40 %.

La conjugaison de ces facteurs s'est traduite par un taux moyen d'élucidation porté à 30,86 % au lieu de 27,91 % durant l'année 2002.

La mise en place du nouveau découpage police/gendarmerie :

Le 1er septembre 2003, est entré en vigueur le nouveau



découpage des zones de compétence police/gendarmerie. Au total, 9 communes (36 664 habitants) ont été transférées de zones de compétence " police " à des zones de compétence " gendarmerie " tandis que 14 communes (23 761 habitants) ont été transférées de zones de compétence gendarmerie à des zones de compétence police.

Dorénavant, l'ensemble des zones de compétence " police " du département couvre 177 communes (27 % du total départemental) représentant 1 966 000 habitants (77 % de l'ensemble de la population départementale), la gendarmerie nationale ayant en charge 475 communes représentant 589 000 habitants.

Parallèlement à ce redécoupage, la gendarmerie nationale a entrepris une vaste restructuration interne de ses unités se traduisant par la création d'une douzaine de communautés de brigades.

B - Les grands thèmes d'action

1 - Poursuite de la mise en œuvre des politiques partenariales en matière de sécurité :

Au cours de l'année 2003, 14 nouveaux conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance, couvrant 67 communes et plus de 1 120 000 habitants, ont été installés dans le département, ce qui porte à 16 le nombre de ces structures mises en place depuis la parution du décret du 17 juillet 2002.

- **La Conférence départementale de sécurité**, qui pour l'année 2003 avait fixé aux services de police et gendarmerie 4 axes de travail - la lutte contre les violences, l'insécurité routière, l'économie souterraine et l'immigration clandestine - s'est réunie à 3 reprises pour juger de l'activité des services au regard des objectifs fixés.

- **Le Conseil départemental de prévention**, placé sous la présidence du Préfet, assisté du président du Conseil général et du procureur général près la cour d'appel de Douai, réunissant élus, magistrats, représentants des services de l'Etat et du département, et milieux socioprofessionnels ou associatifs impliqués dans les domaines de la prévention de la délinquance, a été installé le 7 octobre 2003.

La sécurité publique

Il s'est donné pour première mission, au travers de cinq groupes de travail spécifiques, de recenser l'ensemble des dispositifs de prévention existants, en faveur des mineurs et jeunes majeurs, sur les thématiques : justice, éducation nationale, santé, vie quotidienne, famille.

- La coordination de l'action des forces de sécurité de l'Etat et des polices municipales : au cours de l'année écoulée, une nouvelle convention, au titre de la loi du 15 avril 1999, a été signée, ce qui porte à 51 le nombre total de communes, dans le département, où l'action de la police municipale est coordonnée avec celle des forces de sécurité de l'Etat.

2. La coopération policière transfrontalière

- avec la Belgique :

On relève la montée en puissance du centre de coopération policière et douanière (C.C.P.D.) de Tournai, inauguré en septembre 2002, qui a traité plus de 600 demandes de renseignements, entraînant près de 109 000 consultations de fichiers divers, et coordonné une douzaine d'opérations communes visant : la délinquance transfrontalière, la lutte contre l'insécurité routière, la lutte contre les stupéfiants, l'immigration clandestine et ses réseaux, la réglementation du transport routier.

Parallèlement, un comité stratégique franco-belge, en matière de coopération policière et douanière, s'est réuni à Lille, le 8 septembre 2003, tandis que cette même thématique a été abordée lors d'une réunion de travail, présidée par les ministres de l'intérieur français et belge, tenue le 29 octobre 2003 à l'occasion de la visite à Lille du Roi des Belges.

A cette occasion, un renforcement de la coopération déjà existante a été décidé : multiplication des patrouilles mixtes transfrontalières et extension du dispositif au réseau ferroviaire, échange d'officiers de liaison en matière de lutte contre l'immigration clandestine et ses réseaux, mise en place d'un réseau radio commun...

- avec la Grande-Bretagne :

Elle s'exerçait, jusqu'à présent, essentiellement au travers de la " Cross Channel Intelligence Conférence ", structure informelle et non opérationnelle d'échange d'informations entre représentants des services de police des pays riverains de la mer du Nord.

La ratification, en décembre 2003, du " traité du Touquet " et sa mise en application à compter du 1er février 2004 vont désormais donner une dimension beaucoup plus opérationnelle à cette coopération avec l'arrivée, sur le site de Dunkerque-Loon-plage, de représentants de l'United Kingdom Immigration Service (U.K.I.S), et la mise en place, en juin 2004, de matériels de détection de clandestins, le tout préfigurant l'installation, prévue en septembre 2004 sur ce même site, d'un bureau de contrôles nationaux juxtaposés (B.C.N.J.).

- avec les Pays-Bas :

La coopération policière franco-néerlandaise s'exprime, essentiellement, au travers d'opérations ponctuelles (cinq par an), nommées Hazeldonk ou Etoile, visant le " tourisme de la drogue ". S'y ajoute la présence à Lille, d'un " bureau de liaison permanent " (B.L.P) - seule structure de ce type en France - chargé de la liaison entre services de police, gendarmerie et douanes français et

leurs homologues bataves, ou les opérations dites " A team " consistant à intégrer des fonctionnaires français au sein de patrouilles néerlandaises de surveillance et d'intervention, principalement orientées sur des itinéraires empruntés par des " touristes de la drogue ".

C - Le soutien logistique des services de police

- L'activité du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police (S.G.A.P.) : il contribue à injecter plus de 400 millions d'euros dans l'économie des deux régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie dont 360 en dépenses de personnels.

Véritable P.M.E. de 289 agents, le S.G.A.P. assure la gestion de :

- 12.500 fonctionnaires de police
- 345 immeubles
- 2.400 véhicules
- 15.000 armes

Chargé d'assurer la logistique des services de police implantés dans les cinq départements de la zone de défense Nord, son activité immobilière constitue l'élément le plus visible de son champ d'action.

En 2003, le S.G.A.P., en liaison avec le service de zone des systèmes d'information et de communication (S.Z.S.I.C.) a mis en place les équipements du réseau ACROPOL qui permettra aux services de police de bénéficier d'un réseau de transmission numérisé.

Plusieurs immeubles ont été rénovés ou livrés aux services. Des études ont été lancées pour le relogement des commissariats de police de Valenciennes, Cambrai sans oublier le futur hôtel de police de Lille.

10.000 gilets pare-balles ont été distribués aux fonctionnaires de police et la mise en place des nouvelles tenues " N.R.B.C " a été entreprise. 2.000.000 d'euros d'effets d'habillement ont été livrés

460 véhicules neufs ont été livrés, 6.800 interventions ont été faites sur l'ensemble des véhicules en circulation.

14.000 candidats ont été accueillis aux différents concours d'entrée dans la police.

- Le Service de zone des systèmes d'information et de communication (S.Z.S.I.C.) a poursuivi les travaux de déploiement du réseau ACROPOL qui touche à sa fin sur Lille-Métropole-Communauté-Urbaine. Il a mis en place des audits sécurité (S.G.A.P) et téléphonie (Direction départementale de la sécurité publique), et a activement participé à la gestion des redéploiements police-gendarmerie (Caudry, Ostricourt) et, à l'installation d'une partie des services du S.G.A.P. à Lille-Fives.

La politique locale de sécurité routière

A - Analyse de la situation locale

Les chiffres de l'accidentologie de l'année 2003 sont particulièrement encourageants puisque l'on a enregistré par rapport à 2002 une baisse de 16 % du nombre des tués (143 en 2003 contre 169 en 2002), de 14 % du nombre d'accidents corporels (3066 en 2003 contre 3554 en 2002) et de 13,5 % du nombre des blessés (3922 en 2003 contre 4535 en 2002).

La sécurité publique



B - Contrôle/ sanction

On constate une hausse de 14 % du nombre des procès verbaux pour excès de vitesse, de 26 % du nombre de dépistages d'alcoolémie et de 135 % du nombre de permis de conduire suspendus ou retenus suite à un excès de vitesse.

Les premiers radars automatiques ont été inaugurés, sur l'autoroute A1 à l'entrée de Lille, à la fin de l'année 2003. Du 31 octobre 2003 au 31 décembre 2003, 3 265 infractions donnant lieu à un avis de contravention ont été relevées à Fâches-Thumesnil et 2 917 sur le site de Lesquin.

C - Les actions de prévention

Parmi les priorités de l'année en 2003, on notera :

- L'implication de plus en plus forte des collectivités locales dans la prise en compte des problèmes de sécurité routière au sens large -hors infrastructures- qui se manifeste par l'organisation d'opérations de sensibilisation les plus diverses (Roncq, Roubaix, Seclin, Cuincy, Lomme, Dunkerque...).

- La mobilisation des jeunes - et en particulier ceux de 15 à 24 ans. Plus de 105 000 euros sur un budget global de 152 000 euros ont été accordés par le biais du plan départemental d'actions de sécurité routière 2003, à des partenaires divers pour l'organisation d'opérations de prévention, de formation, d'éducation ou de communication en direction des jeunes, depuis la maternelle jusqu'à l'âge adulte.



Les assises de la sécurité routière à Villeneuve d'Ascq

- Les premières assises départementales de la sécurité routière se sont déroulées le 17 octobre 2003. Elles avaient pour vocation de rassembler, dans un esprit d'écoute et de dialogue, tous ceux qui souhaitent participer à la définition des grandes orientations de l'action menée dans le département en faveur de la sécurité routière. Trois tables rondes suivies d'un débat ont ainsi permis aux élus, chefs de services de l'Etat,

magistrats, chefs d'entreprises, associations, professionnels de la conduite, inspecteurs départementaux de sécurité routière, assureurs, mutuelles d'étudiants de s'exprimer lors de cette manifestation. Les axes de réflexion ont porté sur les comportements à risques, les deux roues et la mobilisation des acteurs locaux.



Exercice bio-terrorisme à Cambrai

La sécurité civile

A - L'Etat-major de la zone de défense Nord

Un certain nombre de dossiers sensibles ont été suivis par l'Etat-major de la zone de défense :

- l'exercice CAMBRAI I, réunissant tous les acteurs zonaux (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, S.A.M.U., justice, sous-préfets et préfet délégué pour la sécurité et la défense avec le renfort du groupement d'intervention de la gendarmerie nationale)
- la journée zonale de formation sur le bio-terrorisme,
- les journées du Haut comité français pour la défense civile à Cambrai,
- les pollutions des côtes du Pas-de-Calais et du Nord suite à l'accident du " Tricolor "
- l'élaboration ou l'actualisation de plans zonaux (Vigipirate, intempéries ...)

B - Le service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (S.I.R.A.C.E.D.-P.C.)

Le S.I.R.A.C.E.D.-P.C. a poursuivi son action dans le domaine de la planification par la refonte de l'ensemble des 26 plans particuliers d'intervention (P.P.I.) des établissements SEVESO du département, POLMAR TERRE, plan de secours à naufragés, BIOTOX, PIRATOX, plan départemental d'hébergement.

Il a réalisé un certain nombre d'exercices de sécurité civile : exercices à l'entreprise " Dépôt des Pétroles Côtiers " à Saint-Pol-sur-mer le 16 mai, à ELF ANTARGAZ à Haulchin, près de Valenciennes en octobre, BIOTOX à Cambrai et EXINNAT (défense civile) en juin, SATER (recherche d'avion en difficulté) et " Intempéries " en décembre 2003.

l'emploi & le développement économique

L'Etat a conduit sur les territoires une politique d'appui au développement économique et à l'emploi dans le cadre d'objectifs partagés avec les partenaires économiques comme les collectivités territoriales. L'accompagnement des projets de revitalisation industrielle est un exemple de cette démarche relayée dans une approche interministérielle au titre du projet territorial de l'Etat.

Situation de l'emploi dans le département

Le taux de chômage dans le département varie selon les bassins d'emploi entre 15,5% sur la Sambre-Avesnois et 8,4% sur la Flandre-Lys. Le taux de chômage du département (12,6%) reste supérieur au taux national (9,6%). Fin janvier 2004, on dénombre 132 332 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, soit une augmentation de 3% sur un an. Même si le chômage des jeunes progresse moins sensiblement que celui des demandeurs d'emploi (D.E.F.M.) (+2,5%), le département reste marqué par une forte proportion de jeunes sans emploi (21,6% de la D.E.F.M. départementale contre 16,8% au niveau national).

Les mêmes tendances sont constatées sur la demande d'emploi de longue durée avec une progression de 1,1% sur un an et un poids de 33,5% dans le département contre 29,3% au niveau national.

Pour l'emploi salarié au 31 décembre 2002, on dénombre dans le département du Nord 663 814 salariés (augmentation annuelle 0,9%) pour 50 251 établissements (diminution annuelle 0,2%) (source : ASSEDIC).

La répartition des salariés se décline de la façon suivante :

- 48% dans les services
- 26% dans l'industrie
- 19% dans le commerce
- 7% dans la construction

Accompagnement des licenciements économiques

Au cours de l'année 2003 pour le département du Nord, 10 853 licenciements pour motif économique ont été notifiés, répartis comme suit :

- 3 838 dans le cadre de procédures " simples " (moins de 10 licenciements) ;
- 7 015 dans le cadre de procédures de plus de 10 licenciements pour lesquelles 67 conventions de cellule de reclassement ont été signées pour un total de 3 692 bénéficiaires potentiels.

Les secteurs les plus touchés sont le textile et l'imprimerie sur le bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing, la métallurgie et sur l'arrondissement de Cambrai la broderie/dentelle.

Un dispositif A.R.R.M.E.L. (Appui au Reclassement - Reconversion Métropole Lille) a été mis en œuvre par le service public de l'emploi en vue d'accompagner les salariés licenciés sur l'arrondissement de Lille dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi. Il se distingue par la réalisation d'un diagnostic individualisé de la situation professionnelle de chaque salarié par l'A.N.P.E. suivi d'une prescription d'orientation, par un accom-



pagnement en cellule de reclassement de 18 mois au cours desquelles sont mobilisées des actions de formation ou d'appui social, et par son pilotage opérationnel sous l'égide du SPE au moyen d'une coordination de 4 agents associant l'A.N.P.E., l'A.F.P.A. et la D.D.T.E.F.P.

En 2003, 1 779 salariés licenciés de 37 entreprises en procédure judiciaire ont été concernés par ce dispositif.

Un dispositif d'accompagnement renforcé des licenciements économiques du secteur textile par l'A.N.P.E. a également fonctionné en 2003 au bénéfice de 295 demandeurs d'emploi.

Développer l'emploi et la formation professionnelle

A - Mobilisation des acteurs autour de la mise en place du P.A.R.E. - P.A.P.

L'A.N.P.E. a continué à se mobiliser dans la mise en œuvre du programme d'action personnalisée pour un nouveau départ (P.A.P.-N.D.). En 2003, 355 000 entretiens ont été menés par l'A.N.P.E. à ce titre.

| Mesures pour favoriser le retour à l'emploi | |
|--|-----------------------------|
| Mesures globalisées | Nombre |
| - Contrat initiative emploi (C.I.E) | 3 901 |
| - Stage d'accès à l'emploi (S.A.E) | 781 |
| - Stage d'insertion et de formation professionnelle à l'emploi (S.I.F.E) | 1 291 |
| Aides du Plan d'aide au retour à l'emploi (P.A.R.E) | Nombre |
| Aide dégressive à l'employeur | 507 |
| Action de formation préalable à l'embauche (A.F.P.E) | 1 084 |
| Aide à la mobilité géographique (A.M.G) | 613 |
| Prestations dont | Nombre total 124 443 |
| Prestations d'accompagnement | 35 808 |
| Atelier de recherche d'emploi | 71 125 |
| Evaluation | 8 887 |
| Bilan de compétence approfondi (B.C.A) | 6 539 |
| Appui social individualisé (A.S.I) | 2 084 |



En parallèle, des propositions de services ont été réalisées pour favoriser leur retour à l'emploi.

La mobilisation de ces mesures a en priorité été opérée au bénéfice des publics les plus en difficultés dans le cadre de la lutte contre l'exclusion.

B - Amélioration de la qualité de services rendus aux demandeurs d'emploi et aux entreprises

En 2003, l'A.N.P.E. s'est engagée dans des processus d'amélioration de la qualité de services rendus à ses clients par :

- La mise en place progressive de plates-formes téléphoniques dans les bassins d'emploi permettant d'améliorer significativement la satisfaction des appels clients ;
- L'initiation d'une démarche de certification, par un organisme agréé, de 19 engagements qualité clients relatifs à l'accueil des demandeurs d'emploi et au traitement des offres d'emploi recueillies auprès des entreprises ;
- La mise en œuvre progressive de portefeuilles de demandeurs d'emploi en lien avec l'activité des équipes professionnelles de bassin en vue de renforcer l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi

C - Les métiers en tension

Pour faire face aux tensions de recrutement, il a été développé un " plateau de services métallurgie " dans un partenariat renforcé entre le Service Public de l'Emploi et l'union des industries métallurgiques et minières , afin d'informer et de préparer des demandeurs d'emploi dans les métiers recherchés par les entreprises.

Dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, des actions préparatoires à l'emploi ont été menées avec NORPAC, NORD-France. Dans le cadre de la construction du siège de région, 24 demandeurs d'emploi ont entamé un stage de préqualification préalable à une embauche chez SOGEA ou Rabot Dutilleul, à l'initiative du Conseil Régional.

D - L'antenne " emploi formation Grands Travaux " du Valenciennois

Afin de répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises du B.T.P. et de favoriser l'insertion des publics en difficultés, le dispositif "Emploi Formation Grands Travaux" du Valenciennois a été mis en place en 2003.

Ces enjeux sont importants pour le Valenciennois qui doit encore faire face à un taux de chômage de 14,1 %, malgré une amélioration substantielle de la situation socio-économique.

Ses buts :

- faciliter le recrutement local auprès des entreprises et répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée ;
- contribuer à une meilleure insertion des demandeurs d'emploi de l'arrondissement et en particulier les plus éloignés de l'emploi ;
- qualifier les publics en fonction des besoins identifiés ;
- favoriser la pérennisation des emplois dans un secteur qui va devoir remplacer les départs en retraite importants de son personnel ;
- favoriser la mise en œuvre de la clause d'insertion dans le cadre des marchés publics.

Une antenne "emploi formation grands travaux", guichet unique pour les candidats et les employeurs, a été ouverte.

En 2003, ce sont environ 1 500 personnes qui ont manifesté leur volonté de travailler dans ce secteur, 850 évaluations ont été réalisées, 158 parcours de formation ont été mis en œuvre, 140 personnes ont bénéficié d'un accompagnement en amont et en aval du recrutement.

E - Les Nouveaux Services-Emplois Jeunes

La mobilisation de l'Etat a été orientée, dans le cadre de la sortie du programme, sur deux axes prioritaires d'intervention :

- la consolidation des postes : il a été procédé en 2003 notamment à la mise en œuvre de 4 Dispositifs Locaux d'Accompagnement en partenariat avec le Conseil Régional et la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce dispositif va permettre la pérennisation au delà de leur 5ème année de plus de 65% des emplois créés dans le secteur associatif ;
- l'appui aux jeunes, s'est traduit par une accentuation des actions de professionnalisation (dont les formations menées avec la participation du Conseil Régional, du CNFPT et des OPCA) et de reconnaissance des compétences (validation des acquis, attestations d'activité). Des prestations individualisées d'accompagnement au reclassement sont également proposées par le Service Public de l'Emploi aux jeunes sortant du dispositif.

F - L'insertion par l'activité économique

Le Plan pluriannuel de l'insertion par l'activité économique défini et adopté en 2003 prévoit six axes d'intervention :

- 1) Réaffirmer les conditions de conventionnement des SIAE ,
- 2) Développer et consolider le travail en réseau avec l'ANPE ;
- 3) Organiser les parcours d'insertion et améliorer la prescription des publics ;
- 4) Travailler à la professionnalisation des SIAE ;
- 5) Développer une démarche territoriale structurée de l'IAE;
- 6) Développer l'évaluation et l'observation dans les bassins d'emploi.

Sa mise en œuvre a donné lieu au second semestre 2003 plus particulièrement :

- à la réalisation d'une enquête d'évaluation des chantiers d'insertion auprès des bénéficiaires sortant du dispositif CES et CEC ;
- au conventionnement de quatre nouvelles structures d'insertion spécialisées dans le transport de marchandises, l'environnement, l'entretien des cimetières, et la propreté - nettoyage industriel ;
- à la réalisation de dix diagnostics/accompagnements de structures marchandes sur le volet professionnalisation du Contrat de Plan Etat-Région ;

G - La création d'entreprise

Le nombre de bénéficiaires du dispositif ACCRE au titre de l'exercice 2003 s'élève à 1 208. Le nombre d'entreprises créées pour la même période est de 1 012.

Le nombre de bénéficiaires du dispositif EDEN au titre de l'exercice 2003 s'élève à 550.

Le nombre d'entreprises créées pour la même période est de 471.



l'emploi & le développement économique

Le nombre de chéquiers conseil délivrés au titre de l'année 2003 s'élève à 3 002.

H - La lutte contre les discriminations à l'emploi dans le cadre du dispositif CODAC - 114

L'un des objectifs du dispositif CODAC - 114 est d'accompagner et d'informer les victimes de discriminations raciales à l'emploi.

Au cours de l'année 2003, la Préfecture a reçu 34 signalements " 114 " dont 52 % portaient sur la vie professionnelle et l'accès à l'emploi. Les deux tiers des signalements concernent l'arrondissement de Lille. La Préfecture a fait appel à un réseau de référents " 114 " constitué notamment de représentants d'organismes de lutte contre les discriminations et de médiation et des services des D.D.T.E.F.P.

I - Nouveautés dans les arrondissements

En 2003, création d'un Fonds Local Emploi Solidarité dans l'arrondissement d'Avesnes pour faciliter le développement de l'offre de formation destinée aux salariés en CES et CEC.

Dans le cadre d'une démarche territorialisée d'accompagnement de publics en difficulté, un Plan Local d'Insertion par l'Economie a vu le jour en septembre 2003 à Cambrai.

Le Développement économique

A - La Mission de soutien aux entreprises

Créée fin 1999 pour aider les responsables des P.M.E., commerçants et artisans de l'arrondissement de Lille dans leurs relations avec les services de l'Etat et les organismes relevant du monde économique, la Mission de Soutien aux Entreprises (M.S.E) a rencontré à ce jour plus de 535 entreprises de l'arrondissement de Lille.

Le nombre de créateurs d'entreprise représente une part importante des interventions (24 %), le secteur du commerce et de l'artisanat est également largement concerné (52 %).

Depuis septembre 2002, la Mission est animée par deux personnes, afin de conforter sa mission première : apporter une réponse rapide aux chefs d'entreprise.

Le réseau de la M.S.E. s'est élargi aux caisses d'assurance maladie et vieillesse des commerçants et artisans pour répondre aux problèmes soulevés dans ce domaine, ainsi qu'aux caisses d'allocations familiales pour les dossiers de création d'entreprise par des RMistes.

La M.S.E. a également accru son partenariat avec de nombreux acteurs économiques tels que Nord-Entreprendre, la C.G.P.M.E., certaines collectivités territoriales et l'ASED (Aide et Soutien aux Entreprises en Difficulté), réseau créé depuis un an par un ancien membre de l'association EGEE.

B - Soutien aux entreprises en difficultés

L'action du Trésor Public vers les entreprises :

- Le secrétariat du Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI), a accueilli, dans les locaux de la Trésorerie Générale, 80 chefs d'entreprises en difficultés.

Chaque rendez-vous a permis de faire le point sur la situation de la société, et de trouver, souvent en liaison avec leurs partenaires naturels, des solutions adaptées, allant parfois jusqu'à la mise en place de prêts de restructuration (deux dossiers concernant 206 emplois).

- La Commission des Chefs de Services Financiers (C.C.S.F.), a examiné les retards de paiements de charges fiscales et sociales de nombreuses entreprises : 28 moratoires ont été mis en place. Ces aménagements d'échéances leur ont permis de surmonter des impasses de trésorerie, et ce faisant, de poursuivre leur activité.

- Un Colloque sur l'Intelligence Economique a été organisé, le 22 Octobre 2003, dans les locaux de l'Université de Lille 2. Il a permis de sensibiliser l'auditoire à la sécurité des systèmes d'information et à la nécessité d'une veille stratégique.

- Le réseau des correspondants " Minefi au Service des Entreprises (M.S.E.) " a répondu aux demandes des chefs d'entreprises qui l'ont contacté. La consultation de son site internet, " www.entreprises.minefi.gouv.fr " s'est régulièrement développée.

C - L'Action du projet territorial de l'Etat

Les travaux conduits dans le cadre du Projet territorial de l'Etat ont permis d'accompagner des situations délicates (ex A.F.R à Douai) dans le cadre d'une démarche de prévention commune des services de l'Etat en liaison avec les collectivités territoriales. Parallèlement, la revitalisation des sites industriels a fait l'objet d'un travail coordonné par la Préfecture du Nord en liaison avec Lille-Métropole-Communauté Urbaine (SELNOR, S.I.E).

Une importante restructuration immobilière s'est opérée sur la zone portuaire ouest de Dunkerque et des projets d'amélioration des trafics routier et ferroviaire sont à l'étude. Ces aménagements s'inscrivent dans une dynamique stratégique, soutenue par les services de l'Etat, permettant à la zone littorale de conserver une position privilégiée par rapport à ses voisins belges et hollandais, et une compétitivité portuaire croissante avec un record de trafic en 2003.

Les études visant à renouveler la logistique portuaire et ses infrastructures nécessaires, sont largement accompagnées par des financements européens, et tendent à espérer une relance de l'emploi dans ce secteur.

D - Le développement industriel et technologique

La DRIRE, a inscrit son action en 2003 selon trois axes : l'anticipation et l'accompagnement des mutations industrielles, le développement durable, l'innovation et la diffusion de technologies. Pour cela, elle dispose, en partenariat avec d'autres services et établissements publics de l'Etat et du Conseil Régional, de fonds au service des entreprises au sein du Contrat de Plan 2000-2006, et des Documents Uniques de Programmation 2000-2006.

Quantitativement, elle a instruit 37 dossiers d'actions collectives pour un total de 3,78 M€ de subvention, 14 dossiers d'ingénierie financière pour un total de 447 k€ de subvention, et 135 contrats de développement de PME-PMI (253 dossiers d'aide), pour un montant d'aide de 16,48 M€. L'année 2003 a ainsi connu une forte reprise d'activité de 22% par rapport à 2002 (196 pour 17,48 M€). Gestionnaire d'une enveloppe de fonds européens FEDER destinés aux grands projets internationalement mobiles



créateurs d'emplois, la DRIRE a aussi financé 9 projets créant 748 emplois CDI, pour un investissement total de 126 M€.

- Lancement du Diagnostic et Accompagnement Stratégique

Ce produit a notamment été utilisé à travers la charte de partenariat signée entre la DRIRE et la CCI de Dunkerque le 14/11/2003. Les signataires se sont engagés à co-financer en un an 10 bilans stratégiques et au moins 5 bilans financiers GEODE pour 10 entreprises du Dunkerquois (3 citations dans la presse régionale).

- Développement durable

La DRIRE soutient de nombreuses actions collectives sur le thème du développement durable :

- Plusieurs actions portées par des CCI (Armentières/Hazebrouck, Douai, Arras, Béthune, Saint-Omer Saint-Pol, Dunkerque) et des pôles professionnels sur la sensibilisation et l'accompagnement des PME - PMI à la mise en œuvre d'un système de management intégré Qualité Sécurité Environnement ;

- Une action - pilote, la première en France, portée par l'Afnor sur la sensibilisation et l'accompagnement des PME - PMI à la mise en œuvre du nouveau référentiel AFNOR sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ;

- Biologie-santé

Au niveau du développement sur la région d'une sous-traitance de qualité dédiée au marché des biotechnologies, au cours du second semestre 2003, la DRIRE a décidé de prolonger et renouveler son soutien à Eurasanté dans le domaine de la biologie-santé.

Par ailleurs, suite aux rencontres avec Entreprises et Cités et Electropôle, il est apparu que la région Nord / Pas-de-Calais semblait être un terrain propice au développement des entreprises traitant de la dépendance et du handicap ("Homecare"). Des contacts initiés lors du second trimestre 2003 avec ECOCITE, qui entre dans le Bio-Incubateur, ont permis de co-financer une action dont l'un des objectifs sera de définir un cahier des charges fédérant des entreprises autour d'un projet commun de construction de logements répondant à ces besoins.

E - Le respect de la législation du travail

Par ses missions essentielles, l'inspection du travail contribue à préserver la santé et la sécurité au travail, à accroître l'effectivité du droit du travail, à accompagner le développement du dialogue social.

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, elle développe des actions coordonnées avec ses partenaires (CRAM, OPPBTP, services de santé au travail, DRIRE, DRASS et DDASS). Ainsi tous les sites SEVESO du département ont-ils fait l'objet de visites conjointes approfondies en 2003 afin d'analyser les risques présentés par la présence de nombreux sous-traitants. Un travail de fond est mené pour prévenir les risques différés présentés par l'amiante, les substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, notamment ; mais aussi les troubles musculo-squelettiques liés à certains modes opératoires, ou encore le harcèlement moral.

Elle exerce par ailleurs un rôle de pilote dans le domaine de la lutte contre le travail illégal aussi bien au niveau répressif que des actions préventives : en 2003, l'inspection du travail a relevé 281 procès-verbaux pour travail illégal, dont 228 pour travail dissimulé.

F - L'évaluation des risques professionnels

Les D.D.T.E.F.P. ont poursuivi la sensibilisation des PME à leurs obligations en matière d'évaluation des risques professionnels, dans le cadre d'actions menées en partenariat avec les Chambres des Métiers, la CGPME, le MEDEF. Un très grand nombre d'entreprises ont été touchées lors de réunions en collaboration avec les services de prévention (CRAM, OPPBTP, ARACT, services de santé au travail). L'attention des participants a été attirée notamment sur la nécessité d'une démarche participative, et de la définition de plans d'action visant à réduire les risques, voire à les supprimer.

Glossaire des sigles utilisés :

A.C.C.R.E. : Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise
A.D.E. : Aide Dégressive à l'Employeur
A.F.P.A. : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
A.F.P.E. : Action de Formation Préalable à l'Embauche
A.L.E. : Agence Locale pour l'Emploi
A.M.G. : Aide à la Mobilité Géographique
A.N.P.E. : Agence Nationale pour l'Emploi
A.R.A.C.T. : Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de travail
A.R.R.M.E.L. : Appui au Reclassement et à la Reconversion des salariés de la Métropole Lilloise
A.S.E.D. : Aide et Soutien aux Entreprises en Difficulté
A.S.I. : Appui Social Individualisé
B.C.A. : Bilan de Compétences Approfondi
B.T.P. : Bâtiment et Travaux Publics
C.C.I. : Chambre de Commerce et d'Industrie
C.C.S.F. : Commission des Chefs de Services Financiers
C.E.C. : Contrat Emploi Consolidé
C.E.S. : Contrat Emploi Solidarité
C.G.P.M.E. : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
C.I.E. : Contrat Initiative Emploi
C.N.F.P.T. : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
C.O.D.A.C. : Commission d'Accès à la Citoyenneté
C.O.D.E.F.I. : Comité Départemental d'Examen des problèmes Financiers

C.R.A.M. : Caisse Régionale d'Assurance Maladie
D.D.A.S.S. : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
D.D.T.E.F.P. : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
D.E.F.M. : Demandeur d'Emploi Fin de Mois
D.R.A.S.S. : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
D.R.I.R.E. : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
E.D.E.N. : Encouragement au Développement des Entreprises Nouvelles
F.E.D.E.R. : Fond Européen pour le Développement des Régions
I.A.E. : Insertion par l'Activité Economique
M.E.D.E.F. : Mouvement des Entreprises de France
M.S.E. : Mission de Soutien aux Entreprises
O.P.C.A. : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
O.P.P.B.T.P. : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
P.A.P. - N.D. : Programme d'Action Personnalisée pour un Nouveau Départ
P.A.R.E. : Plan d'Aide au Retour à l'Emploi
P.M.E. : Petites et Moyennes Entreprises
P.M.I. : Petites et Moyennes Industries
S.A.E. : Stage d'Accès à l'Emploi
S.I.A.E. : Structure d'Insertion par l'Activité Economique
S.I.F.E. : Stages d'Insertion et de Formation professionnelle à l'Emploi
S.P.E. : Service Public de l'Emploi
U.I.M.M. : Union des Industries Métallurgiques et Minières

Action éducative, Jeunesse & Sports

L'étude sur les 10 dernières années de l'évolution des effectifs scolaires du 1er degré public et privé du département du Nord fait apparaître une baisse globale de 12,4 %. La même étude réalisée sur l'ensemble des collèges publics et privés aboutit à une baisse des effectifs de 11,21 %.

Cependant, la légère reprise en pré-élémentaire constatée en 2002 s'est poursuivie sur 2003 avec une hausse de 892 élèves tandis que la baisse continue des effectifs de l'élémentaire se confirmait (- 2281 élèves). Le poids des élèves relevant de Zones d'éducation prioritaire reste très élevé au niveau départemental : 8862 élèves de 6ème soit 33,25 % du total des élèves de ce cycle d'enseignement. Avec 37,1 % de jeunes âgés de moins de 25 ans, la population du département du Nord est la plus jeune de France.

Les principales caractéristiques de la population scolaire dans le département du Nord

A la rentrée 2003, les établissements scolaires du Nord accueillent :

| 1er degré | | |
|---------------|----------------|----------------|
| | Elèves | Etablissements |
| Public | 238 018 | 1 855 |
| Privé | 67 197 | 311 |
| TOTAL | 305 215 | 2 166 |
| 2ème degré | | |
| | Collégiens | collèges |
| Public | 89 835 | 205 |
| Privé | 44 304 | 86 |
| TOTAL | 134 139 | 291 |
| SEGPA* | | |
| Public | 5 049 | 92 |
| Privé | 397 | 6 |
| TOTAL | 5 446 | 98 |

* Section d'enseignement général et professionnel adapté

Avec 14989 instituteurs et professeurs des écoles et 13579 enseignants du second degré, les établissements scolaires publics du département voient, notamment dans les zones d'éducation prioritaire et de prévention de la violence, les taux d'encadrement des élèves toujours améliorés. Suite à la création du statut d'Assistant d'éducation, le département a pu bénéficier de 116,5 postes pour les écoles et de 308,5 postes implantés dans les collèges, pour des missions d'assistance aux équipes éducatives ; en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des élèves handicapés, 50 postes d'auxiliaires de vie scolaire ont été créés pour des dispositifs collectifs d'intégration (AVS-co) et 147 postes pour l'intégration individualisée (AVS-i).



1 - Des réponses partenariales pour la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

L'intégration scolaire des enfants handicapés reste en effet une priorité forte du département, s'inscrivant notamment dans le cadre de l'année internationale du Handicap.

Le nombre d'élèves suivis par des AVS-i était pour 2003 de 314. Le service d'assistance aux enfants malades ou accidentés (SAPAD-EMA) a quant à lui permis à plus de 200 élèves de ne pas interrompre leur scolarité. Enfin plus de 385 000 Euros ont été dépensés dans le cadre des financements pédagogiques adaptés pour permettre aux enfants présentant un handicap, de bénéficier de conditions de travail améliorées.

La scolarisation des enfants des gens du voyage et des primo-arrivants développée en 2002 a été intensifiée en 2003 : 9 postes d'enseignants des 1er et 2nd degrés ont permis à 160 enfants des gens du voyage de bénéficier de la scolarisation qui leur est due. En outre, dans les 205 collèges du département, 15 classes d'accueil ont accueilli 241 jeunes primo-arrivants, 222 autres étant accueillis en classe ordinaire. Dans le 1er degré, ce sont 10 CLIN (classes d'initiation) qui ont scolarisé 326 jeunes primo-arrivants.

La prise en charge des élèves " décrocheurs " est assurée dans les 11 dispositifs en alternance, les 2 ateliers - relais et les 10 classes - relais (dont 3 créées en 2003) du département. Dans chacun de ces dispositifs, c'est la remotivation d'élèves en difficultés qui est visée et leur rescolarisation, à travers des parcours scolaires adaptés et un travail de revalorisation de l'image de soi.

Aide à la définition d'un projet professionnel. Elle s'effectue à travers les classes de 3ème à projet professionnel mises en place au sein de 57 collèges des différents bassins d'éducation du Nord. Un travail sur la prévention du décrochage et la motivation autour de projets professionnels (découverte des métiers) y est mené.

2 - Les chantiers pédagogiques prioritaires

La prévention de l'illettrisme, priorité nationale, a conduit à renforcer et intensifier l'expérimentation des cours préparatoires à effectifs réduits : en 2003, 43 CP à effectif réduit, 69 classes bénéficiant d'un maître supplémentaire et 71 CP renforcés par un assistant d'éducation ont été mis en place dans le Nord.

Action éducative, Jeunesse & Sports



Par ailleurs, 120 jeunes repérés en difficulté face à l'écrit, repéré lors des tests des journées d'appel et de préparation à la Défense (J.A.P.D.), ont pu bénéficier de l'aide d'une centaine de tuteurs bénévoles dans le cadre du dispositif académique d'accompagnement.

En outre, la **mise en œuvre des nouveaux programmes** de l'école maternelle et élémentaire (datant de 2002) s'est poursuivie, notamment grâce à la réunion de groupes de réflexion départementaux. La publication d'un Bulletin Départemental "Spécial Nouveaux programmes" destiné à fournir des pistes aux enseignants, l'intervention de différents conférenciers en Conseils d'Inspecteurs de l'Education Nationale, la formation des maîtres et l'utilisation de crédits pédagogiques destinés à équiper chacune des 60 circonscriptions du Nord d'outils pédagogiques adéquats, concourent à cet objectif.

L'événement de Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture, a également généré une dynamique dans les écoles du Nord, en 2003, autour du thème de la Cité idéale, intégré aux projets de classes et à des actions spécifiques. Des initiatives locales ont été impulsées ou soutenues et des thèmes de travail spécifiques au Nord ont été déterminés, (patrimoine notamment). Une communication autour de l'événement et une prise en charge du coût des billets - pass pour les classes de primaire ont été assurées par l'Inspection académique du Nord.

L'apport des technologies de l'information et de la communication éducatives dans les pratiques pédagogiques continue de se développer. La quasi-totalité des écoles du Nord sont en 2003 en situation de communication électronique, les pratiques en matière d'intégration des TICE dans la pédagogie des maîtres se multiplient et la formation continue des enseignants du 1er degré a atteint 11956 journées de formation. Deux dispositifs permettent cette accélération dans le développement des pratiques innovantes : les classes-pupitres du XXIème siècle (dans le Hainaut-Cambrésis, l'Avesnois et également dans le Douaisis) et les écoles-pilotes, à raison d'une par circonscription.

Tout comme la lutte contre l'absentéisme, **l'éducation à la santé et à la citoyenneté** continue d'être au cœur des priorités des équipes éducatives du département. 19 Contrats Educatifs Locaux ont été labellisés en 2003, les 29 contrats arrivant à échéance ont été évalués en vue d'une reconduction avec requalification éventuelle du projet. En termes de prévention routière, le groupe départemental de pilotage s'est axé sur deux projets forts : les inspecteurs départementaux de la sécurité routière juniors (formation de 18 lycéens volontaires futurs acteurs de la sensibilisation) et la Journée internationale " Marchons vers l'école " du 7 octobre 2003 qui a mobilisé 982 écoles dans 171 communes, soit au total plus de 160 000 enfants de 2 à 10 ans concernés.

Dans le domaine de la santé, citons des opérations menées en partenariat et destinées à sensibiliser l'ensemble de la population scolaire du département : enquête sur la consommation de tabac, alcool et drogues réalisée par l'INSERM, concours de créations artistiques organisé par le Comité du Nord de la Ligue nationale contre le Cancer, action " plaisir de découvrir et



Education à la citoyenneté

consommer des fruits ", concours de dessins " Cœur et tabac " organisé par la Fédération Française de Cardiologie, Campagne du Timbre " Abaltaba ", ... autant d'initiatives complétant le travail mené quotidiennement dans les établissements scolaires par les équipes de service santé et service social en faveur des élèves.

Soutien au mouvement sportif départemental

1 - Structuration des politiques sportives par la mise en œuvre de plans de développement

Les services de la Jeunesse et des Sports de Lille poursuivent leur accompagnement du mouvement sportif départemental afin de structurer les politiques sportives dans chaque discipline.

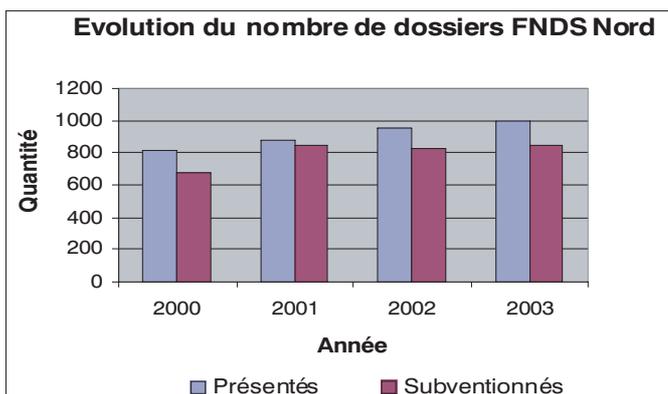
Il s'agit de :

- Conseiller, accompagner les structures sportives dans la réflexion et la formalisation de leur projet de développement,
- Concevoir et proposer des outils méthodologiques à destination des associations leur apportant un support technique pour la réalisation complète de leur document " plan de développement ".

2 - Soutien au développement de projets avec l'appui du FNDS

a) Les bénéficiaires

La part départementale des crédits du Fonds National pour le





Action éducative, Jeunesse & Sports

Développement du Sport en 2003, s'élevant à 2 485 103 €, a permis de soutenir significativement les projets de développement et de fonctionnement de 788 clubs et 63 comités départementaux.

Par ailleurs, pour 7 structures, une convention pluriannuelle de financement permet d'accompagner les projets de développement des associations, sur 2 ou 3 ans.

Depuis 4 ans, le nombre de dossiers de demande de subvention ne cesse d'augmenter :

En collaboration avec le Mouvement Sportif (Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord), la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports a renforcé sa procédure d'accompagnement dans la réalisation des dossiers de demande de subvention, (35 réunions d'information à destination des associations sportives).

b) Les orientations prioritaires retenues dans le cadre du FNDS en 2003 :

- Le soutien à l'activité traditionnelle dans le cadre des plans de développement (1 510 575 €, 61 % de la part départementale)
- Le développement et l'accessibilité aux pratiques sportives : un soutien particulier a été apporté aux opérations favorisant la pratique sportive féminine, l'accès des personnes handicapées aux clubs valides, l'éducation et l'intégration par le sport, la lutte contre la violence et les incivilités (372 099 €, 15 % de la part départementale)
- La formation des bénévoles des associations sportives (156 350 €, 6 % de la part départementale)
- La promotion de la santé et la lutte contre le dopage (8 507 €, 0,5 % de la part départementale)
- La professionnalisation des associations par le biais du Plan Sport Emploi (300 689 €, 12 % de la part départementale)
- L'accès au sport de haut niveau (136 883 €, 6 % de la part départementale)

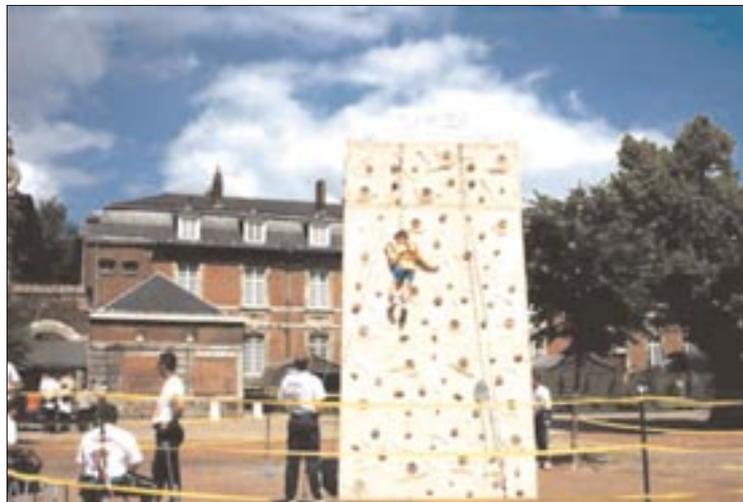


Photo DRJDS Nord



Enjeu culturel et touristique des projets de territoire, le patrimoine est souvent l'objet d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication auprès des habitants et des visiteurs.

Dans un autre domaine, la remise en navigation du canal de Roubaix est un exemple de ce qui se fait en matière de tourisme fluvial dans le Nord

Le Patrimoine

• **La professionnalisation des acteurs** est un besoin récurrent. La Direction régionale des affaires culturelles a donc soutenu une formation de guides initiée par Valenciennes agglomération dans le but de recruter une équipe qualifiée et bilingue de guides sur les territoires de l'arrondissement. Plus de 60 stagiaires se sont inscrits.

De même, une nouvelle formation préparatoire à l'examen des guides conférenciers des Villes et Pays d'art et d'histoire s'est mise en place en octobre 2003 et accueille 70 candidats. Elle s'achèvera par un examen d'aptitude qui donnera aux équipes une certification et contribuera à garantir la qualité des visites guidées dans les villes du réseau régional.

• **Des conventions ont été conclues entre l'Etat et les deux parcs naturels régionaux de l'Avesnois et de Scarpe-Escaut** pour valoriser le patrimoine architectural et paysager, permettre aux habitants de se réapproprier leur cadre de vie et sensibiliser les touristes.

Un projet de redécouverte du cavalier de mines Somain-Péruwelz a été soutenu. Cette ancienne voie ferrée des mines de 38 km fait l'objet, aujourd'hui, de projets de réaménagement. Un travail sur la mémoire de cet élément de patrimoine et de son paysage si particulier, a donc été engagé avec un photographe et un auteur de textes.

Rencontres, déambulations le long du cavalier et ateliers d'écriture ont donné lieu à la réalisation d'images et à la production d'écrits relatant la relation de l'homme avec ces espaces.

Ce travail, mené en collaboration avec la Chambre d'Eau, a fait l'objet d'une exposition présentée pour partie en juin 2003 à Villeneuve d'Ascq. A cette occasion, France Culture a consacré son émission " Vivre sa Ville " à ce cavalier de mines.

• Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire

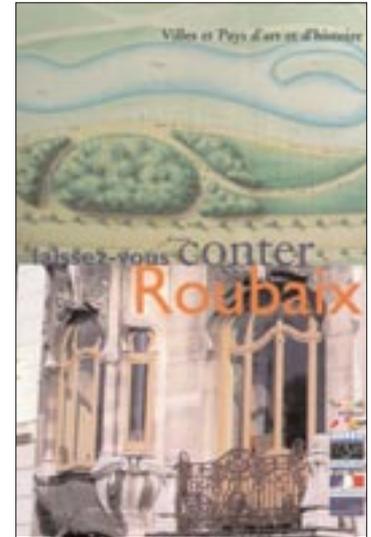
Décerné par le ministère de la culture et de la communication, le label des Villes et Pays d'art et d'histoire reconnaît l'engagement de la collectivité dans la valorisation de son patrimoine culturel et architectural. Une convention signée avec l'Etat formalise les orientations communes. La mise en oeuvre des programmes est assurée par l'animateur du patrimoine, garant de la qualité des actions engagées et personnage clé de l'animation et du partenariat (définition des thèmes de visites et parcours de découverte, outils de communication, formation des guides conférenciers).

Le département du Nord compte deux villes d'art et d'histoire, Cambrai et Roubaix et deux villes d'art, Lille et Douai.

Le partenariat avec les offices de tourisme a été renforcé dans chacune des villes.

• **A Roubaix**, les programmes de visites à thèmes, de conférences, d'actions d'animation sont établis conjointement avec les mêmes supports de communication. Parmi les nouvelles thématiques de visite, citons l'impression textile, les jardins de l'industrie, culture et spiritualité, " vélo-cité ".

" L'été des p'tits roubai-gnos ", programme d'activités d'été pour les enfants de 5 à 12 ans, a aussi développé plusieurs ateliers en partenariat avec d'autres structures culturelles de la ville (La Piscine, la Médiathèque, la Manufacture des Flandres...) en croisant les disciplines et les approches.



Affiche de promotion du patrimoine Roubaix, Ville d'art et d'histoire.

D'autres activités à destination du public jeune ont accompagné ces dynamiques, relayées par des brochures d'accompagnement. La présence de la Forêt suspendue a permis de développer des ateliers et des circuits autour du décor animalier et végétal dans l'architecture roubaisienne. Une manifestation festive, " l'échappée belle ", a également accompagné le démontage (cf. plaquette " Laissez-vous conter la forêt suspendue ").

• **Le déménagement du service de la ville de Cambrai à la Maison Falleur**, annexe de la médiathèque, a permis une meilleure lisibilité du service, qui n'est plus assimilé au musée et peut disposer de salles d'exposition.

Face à la baisse de fréquentation des visites guidées individuelles en 2002, le programme s'est recentré autour de thématiques nouvelles (les réseaux de l'eau, santé et bienfaisance...).

L'exposition sur le patrimoine religieux disparu de Cambrai, présenté de fin septembre à fin novembre, a attiré près de mille visiteurs.

• **Les regards d'artistes sur les 4 villes d'art et d'histoire** se poursuivent en collaboration avec le Centre d'art contemporain Espace Croisé. Cette expérience est déjà riche d'enseignement ; de



Cambrai : une visite découverte dans la ville.

nouvelles actions sont envisagées : Alain Bernardini reviendra par exemple à Cambrai pour la mise en place de la signalétique.

- Enfin, deux villes sont partenaires de **projets européens de valorisation touristique** : **Cambrai et Lille** ont intégré le projet Septentrion " De la ville forte à la ville durable ".

Eléments financiers :

- La Direction régionale des affaires culturelles a soutenu financièrement les formations (formation régionale, formation Val Agglo) pour un montant de 12 000 €.
- L'aide à la dynamique des visites guidées auprès des offices de tourisme s'élève globalement à 12 000 €
- Le soutien aux nouvelles candidatures, pays de Flandre maritime et ville de Lille : 16 000 €
- Le soutien aux actions des villes du réseau régional : 53 900 €

Un exemple de tourisme fluvial : la remise en navigation du canal de Roubaix

Dans le cadre des subventions européennes, Voies navigables de France, chef de file du projet " Blue Links " (Liens bleus), a déposé avec ses partenaires belges et français (le MET Ministère wallon de l'Équipement et des Transports, le Conseil Régional du Nord - Pas de Calais, le Conseil Général du Nord, LMCU) un dossier d'un montant de 16 652 000 euros subventionnés à 50 %, concernant la remise en navigation transfrontalière Deûle-Escaut constituée par la rivière la Marque canalisée et le Canal de Roubaix en France et le Canal de l'Espierre en Belgique, soit 28 km.



Canal de Roubaix

Validé par le comité de pilotage ENO du 7.04.03 à Cardiff, le projet se décompose en plusieurs opérations (restauration des ponts mobiles, réhabilitation des écluses, stations de recyclage, centre de gestion, équipements plaisance et différentes opérations de communication, d'événementiels de coordination et d'experts).

Ce projet franco-belge permettra le rétablissement d'un chaînon manquant du réseau navigable de la région de l'Europe du Nord - Ouest.

Une étude globale de développement de la Deûle à l'Escaut (PADDE) intégrant les thématiques de l'habitat, de la requalification urbaine, du tourisme et des loisirs, des activités économiques et des services, a été finalisée en avril 2003.



Dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, l'Etat, la Région, les départements du Nord et du Pas de Calais, les organismes d'assurance maladie et l'Union régionale des médecins exerçant à titre libéral élaborent et mettent en œuvre une politique régionale de santé publique en matière de prévention. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux.

La déclinaison de cette politique régionale associe les intercommunalités dans l'élaboration des programmes territoriaux de santé en cohérence avec les autres politiques telles que la Politique de la Ville.

La santé, c'est aussi la mise en œuvre du principe de précaution et la mise en place d'une organisation d'alerte et de surveillance fiable. Il appartient aux services de l'Etat de contrôler les conditions de sécurité sanitaire, de signaler certaines maladies, et enfin de maîtriser et contrôler la gestion des risques liés à notre environnement quotidien en ce qui concerne leur impact sur la santé de l'homme.

La veille sanitaire et la promotion de la santé

A - La veille sanitaire quotidienne, et la gestion de crise

- L'équipe de veille sanitaire de la DDASS a été fortement mobilisée par l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) au printemps 2003, la canicule du mois d'août et par la sur-fréquentation des services d'urgences pédiatriques et adultes liées aux pathologies hivernales d'origine respiratoire ou digestive.

- La DDASS poursuit une politique d'information auprès des professionnels de santé au sujet des maladies à déclaration obligatoire. En 2003, 419 déclarations ont été reçues, dont 172 cas de tuberculose, 55 cas de méningite à méningocoque, 5 foyers de toxi-infections alimentaires, 14 cas de légionellose et 5 suspicions de maladie de Creutzfeldt Jacob.

La principale augmentation d'activité est liée aux signalements des infections nosocomiales (disposition réglementaire de juillet 2001) et au signalement maintenant recensé des 34 infections à VIH.

Des protocoles de gestion des alertes en milieu scolaire ont été mis en place, d'intervention des toxi-infections alimentaires (TIAC), et de signalement des infections nosocomiales en lien avec le Comité de Coordination pour la Lutte contre les Infections Nosocomiales.

L'organisation de la permanence des soins et de la garde médicale a engendré un travail de concertation important avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, l'URMEL, le SAMU et les syndicats de médecins qui a abouti à la création d'un projet de régulation médicale des appels en dehors des heures de fonctionnement des cabinets des médecins libéraux. Dans le même temps, est envisagée la création de maisons médicales notamment à Lille, Dunkerque et Grande-Synthe pour



sécuriser les lieux de consultation des généralistes en dehors des heures d'ouverture.

La pérennisation de la maison médicale de Roubaix, solution alternative à la prise en charge au service des urgences hospitalières, a été confortée.

La mise en place d'une garde ambulancière des transports en liaison avec le SAMU a vu le jour sur le département organisé désormais en 17 secteurs de garde.

- Le risque de crise majeure (attentat, risque technologique, épidémie) a été pris en compte et a conduit à la mise en place d'une équipe opérationnelle de gestion de crise avec des moyens dédiés (local affecté), pour assurer le suivi des différents plans d'urgence.

B - La lutte contre le V.I.H./V.H.C.

L'enveloppe d'un montant de 1,38 Million d'euros a contribué au financement des actions de prévention et de soutien, de réduction des risques, d'aide à domicile des malades.

Les actions prioritaires ont porté sur le suivi technique et financier des associations ou organismes subventionnés dans le cadre de la programmation VIH et maladies transmissibles, le suivi du programme Hépatite C et des réseaux Hépatite C, la mise en place d'un dispositif d'aide à domicile permettant l'accompagnement de 73 personnes, l'agrément des Consultations de dépistage anonymes et gratuits (CDAG) en milieu carcéral.

Le transfert des consultations anonymes et gratuites a été effectué en lien avec l'ARH du Conseil général vers les Unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) de 4 centres hospitaliers (339 500 €).

C - La lutte contre les dépendances (toxicomanie-alcoolisme-tabac)

L'enveloppe de crédits des centres de soins spécialisés aux toxicomanes (12 dans le département) est transférée en 2003 de l'Etat à l'Assurance maladie et s'élève à 5,6 Millions d'euros.

Les crédits de prévention de la toxicomanie se montent à 1,2 million d'euros auxquels s'ajoutent les crédits MILDT. L'enveloppe des 7 Centres de consultation ambulatoires en alcoologie (CHAA) s'élève à 456 562 €,

D - Les actions de santé en milieu pénitentiaire

Le programme des inspections des établissements pénitentiaires portant sur l'organisation des soins et l'hygiène des locaux s'est poursuivi, ainsi que la révision des protocoles de soins entre établissements pénitentiaires et établissements de soins.

L'élaboration d'un programme d'éducation à la santé au centre de détention de Loos s'est poursuivi avec le concours du Comité Régional d'Education à la santé (CRES).

La sécurité alimentaire

Un pôle de compétence en matière de sécurité sanitaire des aliments a été mis en place associant 6 services de l'Etat (DDSV, DDASS, DDCCRF, DGDDI, DRAF, DDAM) qui contribuent par le contrôle de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur et des conditions de transport à la sécurité alimentaire. L'interministériel fonctionne de manière de plus en plus efficiente au delà du pôle alimentaire avec les services fiscaux, la DDTEFP, la police, la gendarmerie.

Le rôle de l'Etat est essentiellement de vérifier la conformité des produits mis sur le marché aux dispositions nationales et communautaires. En matière de sécurité alimentaire cela concerne notamment les additifs, les matériaux au contact et les pratiques de fabrication.

6374 actions relatives à la qualité ont été effectuées et 4796 relatives à la sécurité ont donné lieu à 1519 rappels à la réglementation écrites, 545 ont donné lieu à des suites contentieuses. La prise en compte par les enquêteurs de la globalité de leurs missions se traduit par une augmentation d'actions par intervention.

En plus des dispositions pénales, de nouveaux pouvoirs de police administrative permettent désormais aux agents d'ordonner des mesures correctives immédiates (injonctions), voire de proposer à l'autorité préfectorale la fermeture des établissements lorsque leurs modes de production peuvent présenter un danger pour la santé ou la sécurité des personnes. Cependant l'aspect éducatif en particulier par le recours systématique aux rappels de réglementation s'est révélé positif y compris par le nombre de remises en conformité.

L'Etat participe au plan national de protection contre l'ESB et a effectué un gros travail de contrôles des boucheries (10), des ateliers de découpe (3), des grandes et moyennes surfaces (22) et de restaurants (8) pour lutter contre une fiabilité parfois insuffisante des systèmes de traçabilité, le non respect de la réglementation relative à la découpe. Un renforcement des

contrôles en matière de sécurité alimentaire a eu lieu à l'occasion de la braderie de Lille.

La santé et l'environnement

A - Qualité de l'eau d'alimentation humaine et des eaux de loisirs

• Eau d'alimentation humaine

Le contrôle de la qualité des eaux distribuées est organisé en application du Code de la Santé Publique.

5 376 prélèvements ont ainsi été réalisés en 2003 :

- 4793 au titre du contrôle sanitaire dont 4 778 prélèvements facturés aux exploitants,
- 515 au titre d'études complémentaires subventionnées par l'Agence de l'eau,
- 51 au titre d'un re-contrôle suite à une non-conformité ou à un contrôle complémentaire,
- 17 à la demande de tiers ou pour étude particulière

Tous les exploitants et maîtres d'ouvrage ont reçu une information sur la situation des captages avec rappel des textes réglementaires et des recommandations.

Leur attention a été attirée sur les paramètres faisant l'objet soit d'une nouvelle norme, soit d'une modification de norme, au 26 décembre 2003.

• Eaux de loisirs

L'exercice de la police sanitaire en matière de baignades résulte de l'application du Code de la Santé Publique. Les arrêtés et décret du 7 avril 1981 modifiés définissent explicitement les missions des DDASS notamment en ce qui concerne la gestion des déclarations des piscines, l'organisation du contrôle sanitaire (prélèvements, conclusions sanitaires), l'inspection du carnet sanitaire et le contrôle de l'affichage des résultats.

| Type d'installation | Nombre de prélèvements |
|----------------------------------|------------------------|
| Captages | 458 |
| Mélanges de captages | 26 |
| Station de Traitement Production | 806 |
| Distribution | 4086 |

D'autres prélèvements ont été réalisés sur des installations remarquables :

| Nature de l'installation | Nombre de prélèvements |
|---------------------------|------------------------|
| Camping | 172 |
| Alimentation des piscines | 147 |
| Usage Thermal | 80 |

B - Lutte contre la légionellose

Dans le cadre de la prévention de la légionellose, la DDASS a organisé une enquête relative à l'évaluation de la mise en œuvre de la circulaire du 22 avril 2002 dans les établissements de santé. Des enquêtes environnementales ont lieu chaque fois qu'une légionellose est déclarée.



Un travail conjoint entre la DRIRE et la DDASS a permis un premier recensement des tours aéroréfrigérantes (TAR), installations particulièrement à risque vis-à-vis du développement et de l'émission de légionelles (disponible depuis 2003 pour le département du Nord).

La DRIRE a identifié 564 tours réfrigérantes humides, correspondant à 167 sites dans le département. Le guide "Legionella et tours aéroréfrigérantes" a été diffusé en février 2003 aux exploitants des tours identifiés. Il figure également sur le site internet de la DRIRE et a été largement diffusé aux chambres consulaires.

La plaquette d'information "prévention du risque lié aux légionelles" a été diffusée aux maires et aux piscines en juillet 2003 à l'initiative des DDASS et de la DRASS du Nord - Pas-de-Calais.

C - Evaluation de l'Impact des activités humaines sur l'environnement et la santé

Les rejets issus des activités industrielles, agricoles ou autres peuvent contaminer durablement les milieux. Pour ce faire, l'évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact des installations classées (ERSEI) et l'avis sanitaire formulé concernant les dossiers d'aménagement des collectivités font partie d'une démarche importante de prévention de santé.

Il convient de réduire l'impact sanitaire des activités humaines : la DDASS est chargée de faire l'analyse critique de la partie sanitaire des études d'impact ou des études d'évaluation des risques exigées par la réglementation. En 2003, 121 avis sanitaires ont été émis par la DDASS sur des dossiers d'Installation classées pour la protection de l'environnement et 14 sur des activités type "loi sur l'eau" (Station d'épuration, épandage de boues, ...).

• Prévention des risques sanitaires et environnementaux

L'action de l'inspection des installations classées s'est en particulier focalisée sur deux aspects : la pollution atmosphérique et la pollution des sols.

Dans le domaine de la pollution atmosphérique, une action vigoureuse est menée envers les fonderies. La DRIRE a imposé et contrôlé la poursuite de la diminution des émissions de métaux lourds (plomb, cadmium, mercure...) de ces installations polluantes. Les composés organiques volatils, précurseurs de l'ozone, ont aussi fait l'objet d'une attention particulière, avec le lancement de plusieurs programmes de diminution des rejets. Les rejets de dioxine, notamment ceux des incinérateurs, sont étroitement contrôlés, et tous les incinérateurs sont amenés à poursuivre les améliorations déjà mises en place d'ici fin 2005 selon un échéancier précis.

La prévention du risque sanitaire présenté par les sites et sols pollués s'est poursuivie. Les 505 sites identifiés comme potentiellement pollués dans la région figurent tous sur internet (site BASOL). 64 % (les plus sensibles) font l'objet d'une surveillance des eaux souterraines, point essentiel puisque le premier impact d'une pollution des eaux concerne les eaux sou-

terraines. La surveillance dont le taux, qui avait augmenté de 14 points en 2002, a une augmentée de 13 points en 2003, soit un quasi-doublement du taux de surveillance en deux ans.

L'offre et la qualité des soins

Dans le département du Nord, avec l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) a été poursuivie la mise en œuvre des 52 contrats d'objectifs et de moyens et une évaluation des dispositifs mis en place. L'année 2003 a vu le lancement national du plan Hôpital 2007, et l'annonce de la nouvelle tarification à l'activité (T2A) qui a entraîné un gros travail préparatoire.

En termes de contrôle et d'inspection (inspecteurs et médecins inspecteurs), il y a eu pour l'année 2003, 12 inspections de sécurité sanitaire (globales ou spécifiques - centre d'IVG, services hospitaliers, établissements pénitentiaires) qui ont été réalisées dans le cadre ou suite à des plaintes.

La DDASS a procédé à une évaluation de la participation des hôpitaux dans la prise en charge des personnes en situation de précarité au travers des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) fonctionnant au sein des hôpitaux.

Enfin, la part de l'enveloppe régionale dévolue aux 52 établissements (32 établissements publics et 20 participant au service public sous dotation globale du Nord s'est élevée à 2 023 millions d'euros.

Politique gérontologique

L'adoption le 3 décembre 2003 du schéma gérontologique du Nord par le préfet et le président du Conseil général a consacré l'aboutissement de la démarche de planification et de programmation des actions pour les années 2002-2006.

La mise en œuvre du schéma s'est traduite, dans le domaine de la coordination des acteurs et du développement du travail en réseau par la labellisation de trois CLIC supplémentaires portant à huit le nombre de CLIC labellisés dans le Nord. Un dossier unique a été élaboré avec le Conseil général.

Dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées, un réseau gérontologique de santé a été labellisé sur la ville de Lille. Le développement des projets est resté très dense dans le champ gérontologique. Trente-deux dossiers ont été instruits en vue de leur passage en CROSS.

Quinze visites de conformité ont eu lieu, et tous les établissements qui ont été conventionnés ont bénéficié d'une visite d'évaluation. Ce travail de présence dans les établissements vise à s'assurer de la qualité de la prise en charge et à diffuser les recommandations de bonnes pratiques. Une étude menée sur quelques établissements belges participe à cette meilleure approche des établissements.

Le maintien à domicile est resté une priorité forte par la



Santé & publique Sécurité sanitaire

poursuite de la couverture des SSIAD sur le département avec la création de 30 places (ce qui porte la capacité des 65 SSIAD à 367 places), le développement des places d'alternative à l'hébergement complet avec l'élaboration d'un cahier des charges commun pour les structures d'accueil de jour et d'hébergement temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, et l'instruction de cinq dossiers dans le cadre du Fonds de modernisation de l'aide à domicile (FMAD) pour un montant de 1 830 000 € .

Le contrôle des établissements est une activité forte. Quarante-sept plaintes ont été instruites en 2003. Onze inspections ont eu lieu dans les établissements dont trois au titre du plan de lutte contre la maltraitance, de façon interdisciplinaire et partenariale.

Les services de la DDASS se sont par ailleurs fortement mobilisés pour analyser les effets de la canicule du mois d'août dans les différents établissements et contribuer à l'élaboration du plan de prévention et de réduction des conséquences sanitaires d'une telle situation.



Photo DDE Nord

Lutte contre l'exclusion sociale



Un nouveau plan de lutte contre l'exclusion sociale a été élaboré, suite à un constat largement partagé, les droits contenus dans la loi d'orientation de 1998 restent toujours difficiles d'accès.

Ce programme a vocation à rendre effectif l'accès aux droits et à la citoyenneté, à renforcer l'accès au logement et améliorer le dispositif d'urgence sociale, à moderniser et mettre en cohérence l'ensemble du dispositif "urgence sociale", à adapter l'accès aux soins des publics en situation précaire et développer des actions en direction des publics spécifiques.

Sur l'ensemble de ces dispositifs de lutte contre les exclusions, les services de l'Etat, totalement impliqués, interviennent selon les différents volets de la loi.

Garantir l'accès aux droits fondamentaux

A - Le droit à l'emploi

Depuis 1997, la politique de l'Etat inscrit la mise en œuvre des politiques de l'emploi dans un concept d'actions territoriales. Dans le département le chômage, l'exclusion associent des situations complexes à un phénomène de masse. Les actions menées dans le cadre de la lutte contre les exclusions relèvent d'un ancrage territorial du Service Public de l'Emploi (SPE).

Les axes prioritaires développés au cours de l'année 2003 ont été de :

- mieux identifier les besoins des publics en difficulté,
- mobiliser de façon concertée les mesures en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi,
- optimiser l'accompagnement social et professionnel des personnes,
- améliorer les réponses dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme,
- instaurer la pratique de l'immersion en entreprise pour les publics en insertion,
- professionnaliser les structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE), et notamment les opérateurs d'AUS et de chantiers d'insertion.

Compte tenu de la baisse quantitative des dispositifs CES et CEC, l'action s'est inscrite dans un renforcement de ses aspects qualitatifs.

Le territoire de la DDTEFP du Nord-Lille est entièrement couvert par un Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) avec la création du FLES du Douaisis en 2003. En plus de leurs missions classiques, les FLES ont eu celle de développer la validation des acquis de l'expérience (V.A.E) auprès des publics en insertion.

B - Le droit au logement

Les services de l'Etat du Nord (DDASS/DDE) s'organisent pour mener une politique globale de lutte contre l'habitat indigne. Elle est basée sur une aide technique et financière aux collectivités locales volontaires pour développer des actions partenariales du traitement de l'insalubrité et de lutte contre le saturnisme infantile (intoxication par le plomb chez les jeunes enfants), en articulation avec le Plan départemental d'action pour le logement des person-



nes défavorisées (PDALPD) et le Programme régional d'action en santé environnement (PRASE).

En octobre 2003, un guide d'information et d'intervention sur l'habitat a été distribué par la DDASS à l'ensemble des communes et des établissements publics communaux et inter communaux (EPCI) du département afin de les aider dans leur démarche en cas d'infraction aux règles d'hygiène dans les logements.

Le département du Nord est défini, dans son ensemble, comme une zone à risque d'exposition au plomb. La réalisation, par les propriétaires, d'un diagnostic plomb au moment de la vente d'un logement datant d'avant 1948 est donc devenu obligatoire sur tout le département. Entre 2002 et 2003 ce sont environ 5300 Etats de Risque d'Accessibilité au Plomb qui ont ainsi été transmis en Préfecture. Sur ces signalements, 201 situations d'urgence (présence d'enfant en bas âge et dégradation importante des peintures) ont été mises en évidence par la DDASS et la DDE.

La DDASS, en partenariat avec la DDE, pilote le dispositif "MOUS insalubrité" qui doit permettre de résoudre les situations d'insalubrité les plus difficiles (relogement des familles, incapacité pour le propriétaire de faire des travaux...). Ce travail nécessite un investissement important de la DDASS dans les différents comités de pilotage mis en place avec les collectivités locales impliquées.

En parallèle l'articulation avec les Commissions Locales du Plan CLP, les travailleurs sociaux (Conseil Général, ...) et la CAF reste à construire sur la base des outils du PRASE et des différentes actions expérimentales entreprises sur le département afin que chacun trouve sa place dans un dispositif de lutte contre le logement insalubre.

C - L'accès aux soins

La Couverture maladie universelle (CMU) concerne 273 622 bénéficiaires dans le Nord sur les 419 357 de la région (en baisse par rapport à 2002).

Dans le cadre du Programme d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), pour le Nord, 59 actions sont en cours, dont 38 en reconduction et 21 actions nouvelles. Elles portent essentiellement sur l'amélioration de l'image de soi, l'écoute des personnes en précarité et l'accès à la prévention.

Les centres hospitaliers s'impliquent de plus en plus dans la prise en charge des personnes en situation de précarité notamment au sein des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS). La DDASS a procédé à une évaluation de l'ensemble des permanences pour déterminer les axes de progrès.



Lutte contre l'exclusion sociale

D - L'accès à l'éducation et à la culture

L'effort de l'Etat a porté essentiellement sur l'éducation des enfants et des jeunes avec la formation des enseignants et des professionnels, l'inscription des activités culturelles et artistiques dans le cadre de la politique de la ville.

Deux actions ont particulièrement ciblé des personnes isolées : le soutien aux projets culturels portés par les centres hospitaliers et la présence de la lecture en milieu pénitentiaire.

Prévenir les exclusions et faire face à l'urgence sociale

A - Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Au 30 juin 2003, on compte 62.576 allocataires du RMI avec une évolution de 2,8 % depuis le 30 juin 2002 contre 2,3 % d'augmentation au niveau de la France entière et 139 688 personnes couvertes avec une proportion de personnes couvertes de 5,4 % de la population du département contre 3,6 % au niveau de la France entière. Au 31 décembre 2003, ce chiffre est passé à 63 562 allocataires du RMI, dans un contexte de taux de chômage élevé avec 12,6 % pour le Nord contre 9,7 % France entière.

A l'issue d'une démarche d'évaluation approfondie de la politique d'insertion et d'un rapport de la chambre régionale des comptes, le Conseil Départemental d'Insertion a adopté un Programme Départemental d'Insertion Triennal 2001-2003. Ce plan décline 3 axes :

- des bénéficiaires acteurs à part entière et un dispositif à leur service, notamment par une attention particulière et constante aux publics les plus en difficulté et une volonté permanente de mobilisation des dispositifs de droit commun pour permettre l'accès aux droits
- des politiques plus offensives et mieux coordonnées pour une insertion durable. Dans ce cadre, l'emploi et la formation sont un objectif prioritaire d'insertion
- un co-pilotage réaffirmé et réorganisé autour de 3 niveaux, pour plus de cohérence dans l'action et sur la base d'un calendrier annuel de travail des instances.

Les enjeux sont :

- d'améliorer l'égalité des chances des bénéficiaires à accéder à l'insertion par la contractualisation, le suivi individuel et la diversification de l'offre d'insertion.
- d'accentuer l'insertion vers l'emploi et la formation en accompagnant les évolutions en cours à travers une liaison étroite avec le Service Public de l'Emploi
- de poursuivre la structuration du pilotage du dispositif aux différents niveaux de territoire, par le développement d'outils méthodologiques.

L'évolution dans le cadre de la décentralisation :

Le RMI a été décentralisé au 1er janvier 2004 au bénéfice des Conseils généraux. La Mission départementale et les cellules d'appui sont placées sous l'autorité du Président du Conseil Général. Un proto-

cole régissant la période transitoire a été signé avec le Département, qui a décidé de prolonger le Plan départemental d'insertion d'un an.

B - Fonds d'aide aux impayés et accompagnement fiscal

Les Fonds d'aide à l'énergie existent depuis 1999. Depuis 2001, ont été créés les Fonds solidarité eau et les Fonds téléphone.

Concernant le Fonds " solidarité eau ", près de 475 000 € ont été versés pour aider les familles en difficulté et 3 853 dossiers ont été instruits avec un montant moyen des aides de 134 €. La convention solidarité eau a été signée par Lille Métropole Communauté Urbaine, depuis le 1er juillet 2002, ce qui permet pour les familles de son ressort de bénéficier d'un abandon de créances sur la part assainissement. Le dispositif Solidarité Eau possède un volet préventif, l'aide étant conditionnée à un paiement partiel de la dette, négocié avec le distributeur et par la mise en place et le respect d'un échéancier

Pour le Fonds France Télécom, 84 735 € ont été versés avec l'instruction de 1 222 dossiers pour un montant moyen d'aide de 76 €.

Les services fiscaux ont mis en place une aide à la déclaration de revenus et l'obtention rapide de certificats de non imposition ou des chèques Primes pour l'emploi. L'Etat s'est impliqué dans les commissions de surendettement pour alléger les charges des familles ou différer les calendriers de recouvrement des dettes. De plus, il prend en charge pour les impôts locaux et particulièrement la taxe d'habitation, l'exonération totale des bénéficiaires du RMI et le plafonnement en fonction des revenus du foyer.

C - Accueil et hébergement d'urgence - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Le financement de l'Etat, toutes lignes budgétaires confondues, consacré à l'accueil, l'hébergement et les aides d'urgence s'élève à plus de 36 Millions d'euros permettant de financer au 31/12/2003 : 4 698 places d'hébergement et plus de 500 personnes en nuitées d'hôtel. Le début de l'hiver 2003-2004 a vu la mise en place d'un plan d'urgence hivernale en relation avec Météo-France décliné sur 3 niveaux d'alerte, 1er niveau " vigilance et mobilisation hivernale ", 2ème niveau " dispositif grand froid ", 3ème " froid extrême ".

Les crédits d'intervention sociale alloués aux associations mettant en œuvre ces politiques sociales ont permis de répondre aux demandes croissantes du public en difficulté.

Compte tenu d'un flux permanent d'arrivées le Numéro 115 n'a pas toujours été en mesure de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'hébergement, c'est pourquoi une adaptation permanente des besoins en terme de place est nécessaire afin d'y répondre.

La capacité d'accueil des centres d'hébergement et de réinsertion sociale est de 1 622 places financées et 207 Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et Centres provisoires d'hébergement (CPH).

En 2003, 65 places de CADA ont été créées :

- un CADA de 40 places à Dunkerque
- une extension de 10 places au CADA de Lompret
- une transformation de 15 places pour le CADA de Lille (à Wattignies)

Lutte contre l'exclusion sociale



La demande d'hébergement de personnes demandeurs d'asile territorial et politique est en très forte augmentation depuis 2002 sur le département et notamment l'arrondissement de LILLE. Combiné au blocage de l'accès au logement à la sortie des CHRS, ce phénomène sature le dispositif d'urgence de la métropole : l'intérêt d'un partenariat étroit avec les associations pour bâtir de nouvelles solutions est d'autant plus démontré même s'il n'est pas exempt de difficultés liées aux tensions du dispositif lui-même.

Le Préfet a interpellé les communes de plus de 10 000 habitants de la métropole lilloise afin d'améliorer les réponses aux besoins de logement : des réponses ont pu être proposées en terme d'hébergement pour la campagne hivernale 2003-2004 notamment pour le public familles avec enfants.

De plus l'ouverture du Lieu ressources pour demandeurs d'asile à Lille en mai 2003 a permis de mieux structurer le premier accueil pour les primo-arrivants sur la métropole, en apportant une première réponse humanitaire, avec les différents partenaires (DDASS, Département, Préfecture, secteur associatif)

De nouvelles conséquences liées à la demande d'asile sont apparues depuis 2002 : il s'agit de l'apparition de bidonvilles dans l'arrondissement de Lille. Une concertation étroite DDASS DDE et préfecture, en partenariat avec une association locale a permis de trouver une solution globale adaptée transitoire à plus de 250 personnes en asile politique originaires de l'ex-Yougoslavie. A la fermeture des sites provisoires, chaque famille a eu par les services de l'Etat une proposition d'hébergement dans le département.

Le phénomène des squatts toujours très présents dans la métropole lilloise a mobilisé les services de l'Etat pour proposer des solutions d'hébergement aux personnes évacuées : 100 personnes du bidonville de la rue de Marquillies en février 2003 et 100 personnes du squatt de Roubaix en décembre 2003.

Concernant l'accès au logement, à l'initiative du Préfet en mai 2003, une démarche a été initiée entre les services de l'Etat (DDASS DDE) et l'URHLM pour permettre de faciliter le relogement des personnes en CHRS. Une centaine de personnes en CHRS ont ainsi été relogées par les bailleurs sociaux. Deux Maisons relais ont été créées en 2003 : une maison relais à Lille



Maison relais "Martin Luther King" à Lille

de 25 places - par transformation d'une résidence sociale - et une maison relais à Ebblinghem, en Flandre intérieure.

D - Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

L'Etat avec l'appui de tous les partenaires associatifs, et des collectivités locales, a poursuivi sa démarche de territorialisation et s'organise par arrondissement, échelle à laquelle des réunions de mobilisation locale sont organisées autour des CAF.

L'objectif est d'organiser un débat local, d'identifier les forces et les faiblesses du territoire et de structurer des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, réseaux dans lesquelles les CAF ont choisi de s'engager activement avec les acteurs associatifs.

L'année 2003 a été consacrée à l'évaluation sur place de quatorze actions d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents, actions portées essentiellement par les associations et les centres sociaux. Ces évaluations ont été effectuées de façon inter-institutionnelle (Etat, CAF et Conseil général). En 2003, l'Etat a versé 479 244 euros aux porteurs d'actions.

Cette année a été marquée par la préparation de nombreux dossiers de rénovation urbaine sur le département du Nord dans le cadre de la mise en œuvre du programme national décidé en août 2003.

L'implication de l'ensemble des partenaires a permis la réaffirmation du partenariat local noué depuis plusieurs années.

Les enjeux du renouvellement urbain n'ont toutefois pas occulté les efforts constants de l'Etat en vue de réduire les inégalités sociales et économiques dans les quartiers les plus en difficulté.

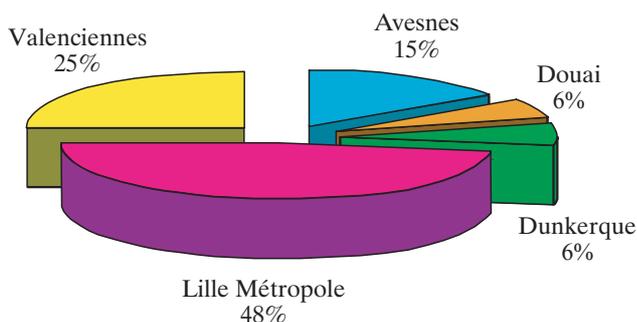
Les Contrats de Ville - les Grands Projets de Ville - les Opérations de renouvellement Urbain

A - Les moyens mobilisés

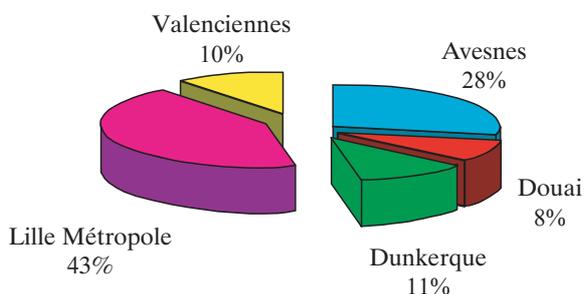
Le montant des crédits de fonctionnement consommés sur l'ensemble des territoires de la Politique de la Ville en 2003 s'élève à 11,2 M €.

Le montant des crédits d'investissement consommés sur l'ensemble des territoires de la Politique de la Ville s'élève à : 23,3 M €. Une mobilisation forte de l'ensemble des partenaires a permis d'engager massivement les crédits affectés aux opérations inscrites dans les Grands Projets de Ville (17,4 M €).

Crédits de fonctionnement (par arrondissement)



Crédits d'investissement (par arrondissement)



Les thématiques spécifiques

A - La santé

• moyens mobilisés au titre des crédits spécifiques de fonctionnement : 646 180 €

• La DDASS et la DRASS ont mobilisé plus de 34 M € en crédits d'intervention sur les territoires en contrat de ville du département du Nord, il est à noter que le financement des centres de soins spécialisés pour toxicomanes relève depuis le 1/1/03 de l'assurance maladie.

| Chapitre | Intitulé | Crédits 2003 | Dont sites « ville » | % |
|---------------------------------|--|----------------------|----------------------|---------------|
| 46-34-20 | Enfance et famille | 708 569,00 | 381 700,14 | 53,87% |
| 46 81 20 | Intégr. Lutte contre les exclusions | 11 832 132,00 | 7 989 735,00 | 67,53% |
| 46 81 30 | Aide sociale CHRS | 23 576 218,00 | 19 183 191,57 | 81,37% |
| 46 81 60 | Aide sociale CHRS réfugiés | 5 408 839,25 | 3 198 119,41 | 59,13% |
| 47 11 40 | Programmes et dispositifs de lutte contre les pratiques addictives | 1 220 122,00 | 1 153 717,00 | 94,56% |
| | Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie | 583 761,00 | 270 508,00 | 46,34% |
| 47 11 70 | Lutte contre le sida et maladies transmissibles | 1 380 564,00 | 1 051 900,00 | 76,19% |
| 47 11 20 | Programmes Régionaux de Santé (1) | 1 433 195,00 | 1 157 389,83 | 80,76% |
| Total sur le Département | | 46 143 400,25 | 34 386 260,95 | 74,52% |

(1) Crédits régionaux 2003 affectés au département du Nord, hors actions à portée régionale

• Les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire

Dans le cadre de l'appel à projets 2003/2004 :

- 181 dossiers ont été envoyés aux promoteurs éventuels
- 579 actions ont été instruites (contre 551 en 2002).

Le nombre total d'actions financées est de 557 (pour 161 opérateurs). Les financeurs sont principalement le FASILD, les CAF. La DDASS a financé 29 actions pour un montant de 45 506 €.

• La participation de la DDASS aux démarches de santé

La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales a proposé et fait valider une note de cadrage sur l'articulation entre les contrats de ville, les programmes territoriaux de santé, les contrats territoriaux de santé (outil du Département) et les Programmes régionaux de santé. Cette articulation a été présentée aux opérateurs de santé, aux chefs de projets et aux instances de la politique de la ville.

L'élaboration des programmes territoriaux de santé se poursuit, il est à noter que ceux de l'Avesnois et du Valenciennois sont achevés, incluant tous deux une articulation avec le contrat de ville. Le programme territorial de santé du Douaisis devrait être achevé au 1er semestre 2004.



• **Instruction des dossiers et participation aux instances du contrat de ville.** La DDASS a examiné 883 dossiers en 2003 dont 143 dossiers santé, a participé aux réunions coordonnées par le sous préfet à la ville, aux instances comité technique et comité de pilotage et a apporté un soutien thématique aux porteurs de projets.

B - L'éducation et la jeunesse

Moyens mobilisés au titre des crédits spécifiques de fonctionnement : 2 922 754 €

1 - L'Education

• Classes relais

L'Education nationale poursuit ses efforts en faveur de la prise en charge des élèves décrocheurs. En 2003 ont fonctionné :

- 11 dispositifs en alternance
- 11 classes relais
- 2 ateliers relais.

Dans chacun de ces dispositifs, c'est la remotivation d'élèves en difficulté qui est visée et leur rescolarisation, à travers des parcours scolaires adaptés et un travail de revalorisation de l'image de soi.

L'objectif mis en œuvre consiste à conforter ces Classes relais (élèves de 6ème / 5ème) et de développer les ateliers relais (niveaux 4ème/ 3ème) initiés en 2002.

Liste des dispositifs existants à la rentrée 2003

Classes Relais (6ème/5ème) - données rentrée 2003

| Ville | Etablissement | Association partenaire |
|--------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| DOUAI | Collège Gayant | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| DENAIN | Collège Turgot | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| DUNKERQUE | Collège Paul Machy | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| LILLE | Collège Louise Michel | |
| LILLE | Collège Mme de Staël | |
| MAUBEUGE | Collège Coutelle | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| ROUBAIX | Collège Samain | ADSSEAD |
| ROUBAIX | Collège Sévigné | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| TOURCOING | Collège Mendès France | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| VALENCIENNES | Collège Watteau | ADSSEAD |
| VILLENEUVE-D'ASCQ / MONS | Collège Rabelais | Protection Judiciaire de la Jeunesse |

Ateliers Relais (4ème/3ème) ayant fonctionné en 2003

| Ville | Etablissement | Association partenaire |
|----------|------------------|------------------------|
| MAUBEUGE | Collège Coutelle | FLASEN |
| ROUBAIX | Collège Samain | CEMEA |

• Cellule de veille éducative

La démarche de mise en place de la veille éducative a peu évolué en un an - même si quelques initiatives locales sont recensées notamment sur Roubaix, Tourcoing, le Dunkerquois et le Valenciennois.

Depuis l'entrée en vigueur du décret instituant les contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, une réflexion qui se traduit par la mise en place d'instances inspirées de la veille éducative. Il s'agit d'encourager le développement de ces initiatives et de les inscrire dans la durée.

Les acteurs locaux de l'Education nationale ont été sensibilisés sur la nécessité de la mise en réseau des compétences et la promotion de toutes les formes de concertation ; l'enjeu essentiel étant d'accompagner les communes dans leur démarche de mise en place de la veille éducative.



Maison de la petite enfance à Hem

2 - La Jeunesse

L'ensemble des contrats signés s'inscrit dans la démarche d'élaboration de projets éducatifs locaux et respecte le cahier des charges (partenariat, concertation, continuité éducative, définition d'objectifs communs, élaboration de diagnostics, comités de pilotage opérationnels...). Des démarches d'évaluation locales et départementales sont en cours.

Des journées de formation et de regroupement par territoire des coordonnateurs des contrats éducatifs locaux (CEL) sont organisées régulièrement afin de qualifier les projets.

| | |
|---------------------------|--|
| Avesnois | 16 CEL signés 7 contrats CEL en territoire prioritaire de la politique de la ville : Anor, Aulnoye-Aymeries, Ferrière la Grande, Fourmies, Maubeuge, Neuf Mesnil (2003), Recquignies Moyens financiers mobilisés : Crédits JS : 57 077.00 € / Crédits CV : 91 865.00 € |
| Douaisis | 16 CEL signés 10 contrats CEL en territoire prioritaire de la politique de la ville : Aubry (2003), Bruille lez Marchiennes, Dechy, Douai, Hornaing, Masny (2003), Montigny en Ostrevent (2003), Pecquencourt, Sin le Noble, Waziers (2003) Moyens financiers mobilisés : Crédits JS : 63 706.00 € / Crédits CV : 88 556.00 € |
| Dunkerquois | 14 CEL signés et 1 en cours d'élaboration 2 contrats CEL en territoire prioritaire de la politique de la ville : Dunkerque, Grande Synthe Moyens financiers mobilisés : Crédits JS : 105 100.00 € / Crédits CV : 32 000.00 € |
| Métropole lilloise | 17 CEL signés 12 contrats CEL en territoire prioritaire de la politique de la ville : Armentières, Haubourdin, Hem, La Bassée Lille, Lomme, Loos, Ostricourt, Roubaix, Seclin, Tourcoing, Wattrelos Moyens financiers mobilisés : Crédits JS : 404 015.00 € / Crédits CV : 338 536.51 € |
| Valenciennois | 18 CEL signés et 3 en cours d'élaboration en site politique ville 15 contrats CEL en territoire prioritaire de la politique de la ville : Anzin, Bellaing (2003), Beuvrages (2003), Bruay sur Escaut (2003), Crespin, Denain (2003), Escaupont, Petite Forêt, Quiévrechain, Raismes, St Amand (2003), St Saulve, Thivencelle, Valenciennes, Vieux Condé Moyens financiers mobilisés : Crédits JS : 198 670.00 € / Crédits CV : 207 266.00 € |

C - La prévention de la délinquance

- moyens mobilisés au titre des crédits spécifiques de fonctionnement : 1 453 433 €
- les contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

Au cours de l'année 2003, 14 nouveaux conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ont été installés dans le département, ce qui porte leur nombre à 16, couvrant 67 communes et plus de 1 120 000 habitants.

Onze d'entre eux concernent des communes visées par la politique de la ville et pour lesquelles un contrat local de sécurité était déjà en cours : Wattrelos - Armentières - Lille et commune associée de Lomme - Mons en Barœul - Val de Sambre (agglomération de Maubeuge) - Porte des Weppes (Loos, Haubourdin et environs) - Communauté urbaine de Dunkerque- Roubaix - Tourcoing - Hem et environs

L'arrondissement de Valenciennes est couvert, depuis le 15 janvier 1999, par un contrat cadre de sécurité et, sur lequel a été mis en place, depuis octobre 2003, un quasi contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (sans installation officielle) restreint à la seule communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole.

- les opérations " ville vie vacances " : 647 188 € ont été mobilisés sur ce dispositif mené en partenariat avec les " Loisirs des Jeunes dans le Nord " du Conseil Général. Ce dispositif réservé jusqu'à présent aux 13-18 ans, s'est ouvert cette année aux 11 et 12 ans.

D - L'emploi et la revitalisation économique dans les quartiers

Les crédits spécifiques ont été mobilisés à hauteur de 1 220 421 €

L'emploi

- **Bilan de la mobilisation des crédits du Fonds social européen**

Le Fonds social européen a été mobilisé pour les quartiers classés en politique de la ville à hauteur de 7.623 421 €, soit un montant trois fois supérieur à celui de l'année précédente.

Si le projet de " Sécurisation et humanisation du réseau de transports collectifs de Lille Métropole Communauté Urbaine " a représenté une part prépondérante de l'ordre de 62 % de ce montant, il convient de souligner le nombre croissant de projets (42 en 2003), portés dans la plupart des cas par des associations et accessoirement par des communes, qui ont pu ainsi être pris en charge généralement au taux de 50 % de leur budget prévisionnel.

Cette augmentation significative résulte pour partie de la prise en compte en fin d'exercice 2003 du risque de l'application du mécanisme de dégageant d'office prévus dans le cadre de l'utilisation jusqu'alors insuffisante des Fonds Sociaux Européens.

- **Le recours à des conventions cadres**

Afin d'éviter le risque de sous consommation, et d'atténuer les problèmes de trésorerie de certaines structures ayant sollicité le FSE Objectif 2, le principe de la conclusion de conventions cadres a été adopté par les collectivités locales les plus concernées au sein desquelles ont été constitués des organismes relais chargés d'accélérer les paiements.



Le complexe cinématographique à Roubaix a bénéficié de crédits FEDER

Les Adultes Relais

Au 31 décembre 2003, on comptait 306 conventions adultes relais actives. L'enveloppe de crédits allouée en 2003 par la Délégation Interministérielle à la Ville a permis la création de 32 nouveaux postes, les autres conventionnements ont concerné soit la reprise de postes déjà créés par un autre employeur lorsque le premier est devenu défaillant, soit le renouvellement de conventions signées en 2000. (Les conventions ne peuvent, en effet, porter que sur une période de trois ans éventuellement renouvelée une fois.)

Sur ces 306 postes, 154 sont consacrés au dispositif de sécurisation et d'humanisation du réseau de transport public de la métropole lilloise. Ils représentent 51 % du total des emplois créés.

La présence de ces agents contribue à l'amélioration du sentiment de sécurité ressenti par les usagers, et, par voie de conséquence, a eu une influence positive sur l'amélioration du nombre des usagers des transports en commun de la communauté urbaine.

Seules 6 municipalités, dont 4 du Valenciennois, ont recruté des adultes relais (22 personnes au total) bien que le dispositif soit ouvert aux communes depuis 2002,

Ce sont donc les associations qui assurent la fonction de médiation et participent à l'amélioration du lien social avec les personnes âgées, les enfants, les adolescents, les personnes en difficulté, dans des domaines très variés : vie du quartier, sport, culture...

Le coût de l'ensemble des conventions en 2003 a été de 4 867 570 €.

Le fonds de revitalisation économique

Créé en 2000 afin de soutenir l'activité des petites entreprises, professions libérales, commerçants et artisans dans les zones franches, ce dispositif est mobilisé pour la dernière année (961 482,65 €).

Les moyens budgétaires nationaux sont redéployés sur la relance du dispositif zones franches urbaines (maintien dégressif des exonérations fiscales et sociales des ZFU créées en 97 et extension à 40 nouveaux sites).

Les zones franches

Dans le cadre du premier dispositif "Zones franches urbaines"



mis en place par la loi du 14 novembre 1996, deux zones franches ont vu le jour dans le Nord, Roubaix - Tourcoing et Lille - Loos.

Depuis 1997, le nombre d'entreprises a progressé significativement dans les deux cas : 115 % pour Roubaix - Tourcoing, 190 % pour Lille - Loos. Le nombre d'emplois nouveaux sur les quartiers concernés est au total de 8 700 soit un rythme de 1 700 par an. Un tiers de ces emplois sont des créations. Une partie de l'activité nouvelle sur ces quartiers est issue de délocalisation et de développement d'activités issus du reste de l'agglomération.

Afin de renforcer la revitalisation économique des quartiers, le gouvernement a décidé de créer un dispositif de 41 nouvelles zones franches urbaines : à compter du 1er janvier 2004 le département du Nord est concerné par trois nouvelles zones (Valenciennes, Maubeuge et Saint Pol sur Mer) ce qui porte à cinq le nombre de ses ZFU.

Une convention a été signée entre le Préfet de région et le Directeur régional de l'INSEE.

Cette convention de partenariat porte sur la période 2002-2008, elle a pour objet la fourniture régulière d'informations à la Préfecture de région et aux Préfectures du Nord et du Pas de Calais, sur l'évolution de l'emploi dans ces zones et l'impact du dispositif ZFU sur le nombre de créations d'entreprises, jusqu'en 2008.

E - L'habitat et le renouvellement urbain

• Les projets de renouvellement urbain :

Ce programme national a été décidé par le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine en août 2003.

Deux dossiers ont été validés par le comité d'engagement en 2003 : Douchy-les-Mines - Maubeuge pour 93,5 M€ de travaux - 28,60 M€ pris en charge par l'ANRU - 120 démolitions - 166 reconstructions

Des dossiers ont été transmis pour examen par l'Agence de rénovation urbaine : Hem - Roubaix - Lys les Lannoy - Valenciennes - Wattrelos. Un total de 41 projets a été recensé à ce jour.

L'opération menée par la commune de Pecquencourt qui porte sur l'habitat minier n'ayant pas le statut HLM, peut être considérée comme expérimentale. Elle pourrait permettre à l'ANRU de rendre éligible d'autres opérations concernant le logement d'origine minière.

L'action de l'Etat s'attache systématiquement à la mise en place de démarches qualitatives de projet urbain, à la mise en œuvre de ce projet ainsi qu'à l'approche " gestion de quartier ".

• Démolition de logements HLM

452 logements seront démolis, après autorisation, et bénéficiaires de subvention de l'Etat, chiffre qui s'inscrit en continuité de l'exercice précédent. Ce résultat, en deçà de celui de 2002 (900 logements démolis), reste encore supérieur à la moyenne des six der-



Maquette du projet de rénovation urbaine à Douchy-les-Mines

nières années (près de 300 logements démolis par an). Les subventions versées atteignent un total de 1 279 058 €.

97 % des démolitions financées sont inscrites dans un territoire prioritaire de la politique de la ville et se rattachent à des projets urbains ambitieux (Wattrelos Beaulieu, le Vilvorde à Maubeuge, ...). Ces démolitions sont gagées par des constructions neuves dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative et de l'organisation du relogement.

• Conventions gestion urbaine de proximité

Pour l'arrondissement de Lille, une démarche volontaire a été engagée :

Des études - actions sont menées sur Lille, Roubaix. Ces études actions consistent à confier à un bureau d'études techniques la réalisation d'un diagnostic partagé, puis d'une charte d'objectifs. Les champs couverts sont les problèmes de propreté, de stationnement et le rassemblement de jeunes.

• O.P.A.H. requalifiante de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos

Dans le cadre du GPU de Roubaix Tourcoing Wattrelos, a été lancée une étude sur le parc privé ancien qui a débouché sur une OPAH expérimentale ayant donné lieu à la signature d'une convention cadre de 3 ans (2001-2003) renouvelable 3 ans. Cette opération intéresse plusieurs périmètres regroupant environ 12 000 logements sur ces 3 villes. Elle est pilotée par la SEM Ville Renouvelée. Les collectivités ont souhaité poursuivre l'opération pour 5 ans sous la forme d'un OPAH de renouvellement urbain.

Au cours de cette année, on a assisté à une forte montée en régime de la réhabilitation de logements par les propriétaires occupants (650 000 € de subvention versés). Une cinquantaine de logements seront proposés à des investisseurs. La réhabilitation par les propriétaires bailleurs progresse mais reste relativement faible (750 000 € de subvention consommés en 2003).

Dans le domaine de l'habitat, la production de logements locatifs sociaux financés est équivalente à celle de 2002

Quant au programme de rénovation urbaine, il concerne un grand nombre de sites dans le Nord

Habitat

A - Logements locatifs sociaux financés : une production équivalente à celle de 2002

- 2 175 logements locatifs sociaux financés dont 1 794 PLUS, 155 PLA I (contre 101 en 2002) et 226 PLS
- 453 PLUS et PLA I se situent en zone urbaine sensible ou territoire prioritaire de la politique de la ville. 1/3 représentent une offre de logement après démolition.
- 496 logements locatifs sociaux (PLUS, PLA I, PLS) sont financés dans des communes soumises à la loi de solidarité et de renouvellement urbain du 13 décembre 2000.

B - Réhabilitation : une priorité est accordée à la production d'une offre nouvelle.

- Projets de réhabilitation HLM limités à 2500 logements.
- 2/3 des crédits affectés à la réhabilitation ont été consacrés aux secteurs de renouvellement urbain.
- 6 opérations de démolition soit un total de 450 logements.

C - Politique de logement des personnes défavorisées.

Une politique active de traitement global et cohérent de logements des personnes défavorisées s'est poursuivie avec :

- l'amélioration du fonctionnement des dispositifs du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées : élargissement des activités des Commissions Locales du Plan, augmentation de 25 % du budget consacré aux aides à l'installation et au maintien du Fonds de Solidarité Logement, redéploiement des mesures d'accompagnement social
- l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Un plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement d'urgence a été mis en œuvre pour l'hiver 2003-2004 en particulier sur la Métropole lilloise et s'est concrétisé par la création de nouvelles capacités d'accueil avec l'aide des associations et collectivités locales. Durant l'été 2003, une démarche de relogement dans le parc traditionnel de ménages logés en centres d'hébergement et de réinsertion sociale a été initiée de façon très positive avec les organismes HLM.

L'étude lancée sur les dispositifs de relogements adaptés aux personnes défavorisées a abouti à des propositions d'action qui devraient se concrétiser en 2004.

D - Traitement de l'insalubrité.

La mobilisation des acteurs locaux sur le traitement de l'insalubrité s'est traduite par le lancement des premières MOUS Insalubrité et par le développement des dossiers de financement de sortie d'insalubrité de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), en particulier sur la Métropole lilloise avec l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) communautaire Insalubrité.



Vue aérienne du quartier de l'Epinette à Maubeuge

Financement par l'ANAH pour les propriétaires bailleurs : on constate une baisse du nombre des logements subventionnés mais une hausse du montant par logement :

- 2 415 logements réhabilités dont 1 133 de la SOGINORPA et 1 282 logements hors SOGINORPA (au lieu de 2 582 en 2002). Subvention moyenne par logement : 7 276 euros contre 4 963 euros en 2002.

La déclinaison des priorités nationales s'est en effet traduite par un développement de l'offre locative très sociale et la montée en puissance des dossiers de travaux de sortie d'insalubrité.

Une fongibilité de la dotation des propriétaires bailleurs a été opérée à hauteur de 900 000 euros vers celle des propriétaires occupants afin de résorber les demandes de subvention en instance.

- 3 779 logements financés pour les propriétaires occupants contre 3 289 en 2002.

E - Programme de rénovation urbaine

La promotion de ce programme national, décidé par le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine en août 2002, a été assurée tout au long de l'année 2003 au travers de :

- L'explication des textes de mise en œuvre (guide de la Foncière, Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine) auprès des partenaires institutionnels de l'Etat (collectivités, bailleurs, professionnels). Cette présentation a été menée auprès des GIP, mais également dans le cadre de différents colloques ou séminaires organisés par l'ORAH, l'IREV et l'ARHLM.

- L'appui aux maires pour le montage des dossiers de rénovation urbaine.

Cela a conduit à l'obtention de l'accord du Comité national d'engagement pour les dossiers du boulevard de la Liberté à Douchy les Mines et de l'Epinette à Maubeuge.

Les dossiers de Hauts Champs Longchamp à Hem, Roubaix et Lys les Lannoy, de Beaulieu à Wattrelos et du Centre ville de Valenciennes seront examinés par le Comité d'engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine qui a été créée le 12 février 2004. Ils représentent un montant de 260 M d'euros de travaux dont 86,2 M d'euros pris en charge par l'ANRU, pour un programme de 803 démolitions et 948 reconstructions.

D'autres dossiers ont fait l'objet d'études préparatoires. Il s'agit de projets à Grande Synthe (Courghain), Dunkerque (Jeu de Mail), Lille (Lille Sud), Roubaix (Alma gare et 3 ponts), Mons, Pecquencourt, Valenciennes (Dutemple et faubourg de Cambrai), Denain (Duchateau), Anzin (Carpeaux), Beuvrages, Fourmies,



Haumont, Aulnoye-Aymeries. Au total 41 projets de rénovation urbaine ont été recensés dans le département du Nord. Coûts globaux pour 24 de ces 41 projets : 1420 M d'euros. Subvention attendue de l'ANRU pour 11 de ces projets : 180 M d'euros

Il s'agit d'un programme ambitieux comportant démolitions, constructions et réhabilitations, qui s'inscrit dans la suite du document réalisé par la DDE en 2002.

La dimension " démolitions " de ce programme de rénovation urbaine est très encadrée, elle doit clairement être justifiée par la vacance des logements, l'obsolescence du bâti et la qualité du projet de restructuration urbaine établi en réponse à des dysfonctionnements identifiés.

En dehors des prestations particulières d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui ont pu être assurées par la DDE sur certains sites démunis d'ingénierie, l'action de l'Etat s'attache systématiquement à la mise en place de démarches qualitatives de projet urbain (marchés de définition, engagement d'urbanistes sur la durée de l'opération) et de mise en œuvre de ce projet (missions d'Ordonnancement Programmation Coordination) ainsi qu'à l'approche " gestion de quartier ". Dans cet esprit le travail partenarial sur les politiques de peuplement, sur le relogement et sur la gestion urbaine de proximité revêt une importance décisive.

L'Etat a par ailleurs négocié, dans le cadre de ce programme, avec la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille, l'engagement d'une étude de composition et de programmation urbaine dénommée Master Plan, sur l'ensemble des quartiers sud de Lille et du nord de Fâches-Thumesnil. Ce Master Plan permettra de changer d'échelle et d'ambition dans les projets de restructuration urbaine et constituera un guide utile à la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine sur ce territoire.

F - Eradication du logement indigne

Les premières MOUS Insalubrité ont été mises en œuvre sur le département.

Un cahier des charges a été élaboré dans un contexte partenarial entre DDE et DDASS. Il a été approfondi dans le cadre d'un travail avec les PACT. Il a été présenté aux différents EPCI du territoire.

Ainsi une procédure de MOUS insalubrité a été lancée par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole à titre de test pour 20 familles sélectionnées dans un cadre partenarial sur la base des arrêtés préfectoraux d'insalubrité. Les réunions techniques et de pilotage ont permis d'identifier certains points de dysfonctionnement et de recadrer l'action des opérateurs sociaux du territoire en organisant une meilleure transparence de leur action.

Une évaluation sera effectuée en 2004, permettant d'ajuster le cahier des charges et de produire une note d'information aux collectivités et aux opérateurs.

Dans sa conduite l'expérience de la CAVM est enrichie par la diffusion des actions menées à Lille Fives dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil où le partenariat est exemplaire.

Une capitalisation des initiatives locales développées par les secrétariats des Commission locales du PDALPD (utilisation d'une grille de diagnostic insalubrité et/ou indécence à destination des opérateurs sociaux du PDALPD) permettra d'améliorer les modes d'intervention.

L'activité du Service départemental de l'architecture et du patrimoine

L'activité du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (service déconcentré du Ministère de la Culture et de la Communication) en matière d'autorisations de travaux aux abords de monuments historiques, dans les sites protégés, et dans les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, a une incidence évidente en matière d'habitat et d'urbanisme.

Ont été examinés du point de vue de la qualité architecturale et urbaine plus de dix mille dossiers d'autorisations aux abords de monuments historiques, en site protégé, dans le Secteur sauvegardé de Lille, dans les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

A Roubaix et Valenciennes en 2003 et depuis peu à Tourcoing, des programmes de restauration immobilière permettent la réhabilitation de nombreux immeubles. Cette action vise à rendre dynamisme et qualité aux centres anciens, en restaurant des patrimoines architecturaux du dix huitième mais aussi des dix neuvième et vingtième siècles.

Le Service départemental de l'architecture et du patrimoine anime périodiquement des commissions d'urbanisme et d'architecture (commission hebdomadaire à Lille, mensuelle à Dunkerque, Bergues, Douai, Cambrai, Valenciennes, Lambersart).

En milieu rural, ce Service se met à la disposition de la Fondation du Patrimoine pour attribuer son label, du Conseil Général pour l'étude des dossiers de subventions aux édifices remarquables. Il intervient pour atténuer l'effet sur le paysage des installations diverses telles qu'antennes radio téléphoniques, réseaux de distribution d'électricité, et également des éoliennes.

Accueil des gens du voyage

L'application en 2003 du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage s'est poursuivie de façon inégale selon les arrondissements, tout en soulignant la volonté des élus de travailler dans la mesure du possible dans un cadre intercommunal pour trouver les solutions les mieux adaptées.

Dans l'arrondissement de Lille qui représente environ la moitié des communes concernées par les obligations de la loi, soit 50 communes, 638 places ont été réalisées ce qui représente près de 40 % des besoins définis au schéma départemental. Dans le Dunkerquois, environ 30 % des besoins (estimés à 400) sont satisfaits.

Dans les autres arrondissements, la mise en œuvre du schéma est moins avancée : dans les 56 communes concernées par l'application de la loi, 70 places sont actuellement réalisées sur deux communes.

En revanche, pour 2004, un développement des projets d'implantation est prévu en particulier dans les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes. Dans ce dernier arrondissement, l'appréhension du dossier au niveau des deux communautés d'agglomération devrait accélérer la réalisation du schéma.

La Direction régionale de l'environnement poursuit la mise en œuvre de politiques de prévention des risques et de lutte contre les pollutions, de gestion des milieux et de la biodiversité et veille à la prise en compte des enjeux environnementaux et à la promotion du développement durable.

La Direction régionale de l'industrie et de la recherche contribue à la prévention des risques accidentels ou chroniques pour les personnes et l'environnement. Elle est chargée de la réglementation et du contrôle des installations industrielles dites "installations classées".

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

A - Prévention des risques accidentels

La prévention des accidents, en particulier sur les sites SEVESO, a été au cœur de l'action de la DRIRE. Plus de soixante études de dangers portant sur les 27 sites SEVESO - seuil haut - de la région sont en cours d'examen et ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux imposant des mesures de sécurité ou des études complémentaires visant à réduire les risques, avec l'appui de tiers-experts sollicités pour apporter un regard extérieur sur les points les plus délicats.

69 inspections approfondies ont été menées au cours de cette année et s'ajoutent à 392 visites d'inspections courantes. Des opérations de concertation et des débats entre industriels, élus, riverains de sites à risques ont été menés, en particulier à travers le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) de la Cote d'Opale-Flandres.

B - Protection contre les inondations et étiage

Afin de lutter contre les inondations, le Ministère de l'écologie et du développement durable a souhaité la réalisation de programmes d'actions ayant vocation à traiter les bassins versants de manière globale et à favoriser par des actions d'information, l'émergence d'une véritable conscience du risque.

Dans le Nord, le projet présenté par Valenciennes Métropole concernant les affluents rive droite de l'Escaut et en particulier l'Hogneau, a été retenu. La démarche intègre des actions de réduction de la vulnérabilité, une information du public en complément de l'action de l'Etat (atlas des zones inondables, PPRI...) et la création de zones d'expansion des crues en tête de bassin de l'Hogneau. Le montant de l'opération est estimé à 4.049.500 euros.

De nouvelles stations de mesures hydrométriques ont été mises en place à Aubry, Marquette, Marpent, Menin, Fresnes sur Escaut et Quesnoy sur Deûle. Le service a effectué 351 jaugeages dans le Nord. 30 % de ces jaugeages ont pour objet une meilleure connaissance des débits d'étiage des rivières.

C - Atlas des zones inondables et risques naturels inondations

Cinq atlas des zones inondables ont été réalisés pour les rivières d'Aunelle-Hogneau, la Rhonelle, Ecaillon, la Selle et l'Yser. La délimitation photographique des zones inondées lors de crues récentes remarquables concernant, le marais audomarois, l'Aunelle-Hogneau,

la Rhonelle, l'Ecaillon et la Solre ont été mises à disposition du public sur le site internet de la DIREN.

Ont été assurées la coordination, l'animation et le suivi de l'avancement de 395 plans de prévention des risques inondation au travers des Cellules d'analyse des risques et de l'information préventive, ainsi que l'actualisation des dossiers départementaux des risques majeurs.

D - Annonce de crues

Les Bassins versants du Nord faisant l'objet d'une annonce de crues par l'Etat ont justifié de 22 jours en alerte sur le bassin de la Sambre et affluents.

Seul le tout début d'année a été marqué par des crues de type assez fréquent sur les bassins versants, de la Lys, de la Scarpe, de l'Hogneau et de la Solre. Des événements hydrologiques plus rares et remarquables ont touché l'Hogneau et la Marque les premiers jours de janvier 2004.

E - Le naufrage du Tricolor

Le naufrage du Tricolor s'est traduit par des pollutions sur le littoral et par le "mazoutage" de nombreux oiseaux, essentiellement des guillemot de Troil et des pingouins torda. Au total, plus de 5.000 oiseaux ont été ramassés sur le littoral français. Près de 25 % des oiseaux recueillis et soignés ont été relâchés. Près de 150 tonnes de déchets ont été stockées puis traitées soit par incinération, soit en cimenterie.

La Préfecture du Nord a mis en place un PC à Lille (cellule juridique et financière) et un PC opérationnel en Sous-préfecture de Dunkerque. L'expertise environnementale locale et nationale, en particulier le CEDRE (Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentation sur les Pollutions Accidentelles des Eaux) et de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), ont été mobilisées pour veiller à ce que les opérations de nettoyage ne se fassent pas au détriment de l'environnement, et pour veiller à préserver autant que possible la faune touchée. Un formidable appui de partenaires sur le terrain, associations, bénévoles, entreprises, collectivités, établissements publics, services de l'Etat, ont apporté un appui déterminant dans cette opération.

F - Certification ISO 14001 de la gestion des terrains de dépôt du delta de l'Aa

Fin 1999, Voies navigables de France a signé la charte des grandes entreprises publiques pour le développement durable. Pour traduire cet engagement, l'établissement a décidé de mettre en place une démarche de management environnemental ISO 14001.

Le projet de la direction régionale de VNF porte sur la gestion et l'aménagement des terrains de dépôts des boues de curage du delta de l'Aa. La démarche a été finalisée en 2003 et la certification accordée en janvier 2004. En application du "principe de précaution", VNF a, en outre, décidé de procéder à l'analyse des sédiments entreposés sur les terrains de dépôt recensés.

En 2003, dix terrains ont pu être analysés. En 2004, ce travail sera réalisé sur une quarantaine de terrains. Un comité scientifique a été mis en place pour valider les résultats et retenir des solutions. La certification sera étendue à l'ensemble des terrains de dépôts de la région. A moyen terme, d'autres activités entreront dans le cadre de la certification.

Environnement & développement durable

Gestion des milieux et biodiversité

A - Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) et contrats de rivière

Huit démarches de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau sont engagées. Les SAGE Scarpe Aval, Delta de l'Aa, Lys, Sensée sont en cours d'élaboration. Celui de la Sambre est en cours de constitution et les schémas Escaut, Yser, Marque-Deûle sont en phase d'émergence.

Le contrat de rivière de l'Yser est achevé, le SAGE en émergence lui fait suite. Le contrat de rivière Aunelle-Rhonelle-Hogneau, agréé en décembre 2000, est en cours de mise en œuvre.

B - NATURA 2000

La mise en œuvre de la directive Habitat (Directive européenne du 21 mai 1992 sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage) repose sur 9 sites, représentant 9 508 ha soit 1,66 % du département du Nord, proposés à la Commission Européenne qui désignera prochainement les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC).

Un document d'objectifs. (DOCOB) est en cours de rédaction et trois sont en phase finale de rédaction. Ils ont été soumis pour avis au CSRPN (Conseil Régional du Patrimoine Naturel). Ils concernent le territoire du Parc naturel régional Scarpe Escaut et devraient être terminés début 2004.

La proposition de DOCOB pour les " Dunes de la plaine maritime flamande " est imminente. Le DOCOB " Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor " (1744 ha) est achevé. Sur ce site deux contrats forestiers (restauration de forêts alluviales et traitement de lisières, un propriétaire privé et une forêt communale gérée par l'ONF) ont été signés.

C - L'éolien

Le potentiel éolien de la région suscite l'intérêt des porteurs de projets et 18 demandes de permis de construire sont en cours d'instruction représentant 34 Mw. Un comité technique éolien regroupant les services de l'Etat devrait être mis en place début 2004.

Cette instance accompagne la réflexion et l'analyse menées sur les projets, en parallèle de leur instruction administrative. La publication d'un guide méthodologique à destination de l' élu local contribue à la réflexion devant être menée en amont des projets. Le projet



Implantation d'éoliennes sur le littoral

éolien moyen est un parc de 6 éoliennes de 2 MW (puissance du parc inférieure ou égale à 12 MW).

La qualité et le contenu des études d'impact présentées par les porteurs de projets, sont très variables selon les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'étude. Ces études sont généralement insuffisantes ou inadaptées au regard des caractéristiques du territoire concerné et des compléments d'études peuvent être apportés par les porteurs de projets.

La question du démantèlement des sites en fin d'exploitation reste entière en l'absence de réglementation précise.

L'étude des interactions entre sites, qu'elles portent sur le milieu naturel ou le paysage est souvent absente ou limitée. Ce sont pourtant les effets cumulatifs du développement des implantations d'éoliennes sur le territoire qui doivent être analysés, en particulier sur le paysage.

D - Le réseau associatif

Le développement durable s'appuie sur la participation du public aux décisions de développement, dans un objectif d'équilibre avec les dimensions environnementales et sociales.

L'application de la Directive européenne cadre sur l'eau prescrit une participation du public tout au long de la démarche de mise en œuvre. Les associations interviennent dans les domaines de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation des différents publics à la protection de l'environnement (jeunes, adultes, élus et décideurs). Elles contribuent ainsi à une veille permanente en faveur de l'éco-civisme de la population. Le Nord présente 32 associations agréées dont 1 en 2003 au niveau intercommunal.

Agriculture milieu rural forêt

Plusieurs contributions essentielles de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt aux plans agricole, environnemental et forestier ont marqué l'année 2003 :

- **Le Contrat d'Agriculture Durable (CAD)** institué par décret du 22 juillet 2003 en remplacement du Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) a fait l'objet d'une phase préliminaire de concertation intense entre l'Etat (DDAF, DIREN), la profession agricole et les acteurs du monde de l'environnement (Parcs Naturels Régionaux, Chasseurs...) aboutissant à l'élaboration des différents contrats types territorialisés applicables sur le département.

Ces contrats-type d'agriculture durable, agréés par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2004, permettront la mise en œuvre des premiers contrats individuels qui seront passés, en 2004, pour une durée de 5 ans, entre l'Etat et les agriculteurs. Ce contrat vise à promouvoir, particulièrement dans les zones sensibles (Natura 2000, zones humides), des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et adaptées aux différents territoires.

- **Consécutivement à la décision de classement du département du Nord en zone vulnérable** aux pollutions par les nitrates d'origine agricole, prise par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie en date du 20 décembre 2002, un programme d'actions spécifique a été élaboré en concertation avec la DIREN et la profession agricole. Ce programme devrait être finalisé dans le courant du 1er semestre 2004 et s'appliquera sur la période quadriennale 2004-2007.

- **Le nouveau programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (PMPLEE)** pour la période 2003-2006, est mis en œuvre depuis le second semestre 2003. Ce programme, qui succède au PMPOA 1994-2002, concernera principalement les élevages laitiers et de viande bovine, particulièrement nombreux en Avesnois-Thiérache.

Un complément de financement du FEOGA dans le cadre du programme européen de soutien transitoire Objectif 1 2000-2006 pourra être accordé aux éleveurs au titre de la modernisation de leur exploitation. L'objectif de ces programmes conjugués est d'une part, de permettre la mise en conformité des élevages par rapport aux normes environnementales prescrites en zone vulnérable et d'autre part, d'assurer leur modernisation grâce aux crédits Objectif 1.

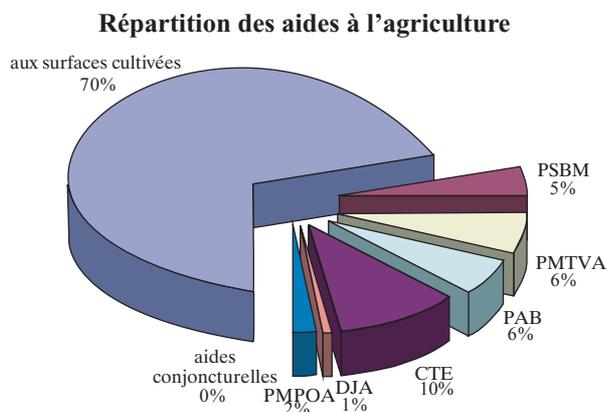
- **Dans le cadre d'une opération exemplaire combinant aménagement forestier et protection des ressources en eau**, un boisement compensateur a été réalisé en



2003, avec le concours financier du programme Objectif 1, de l'Agence de l'Eau et du département du Nord, à proximité de la ville de Douai : 68 ha de terrains agricoles ont ainsi pu être reboisés en compensation d'un défrichement de 15 ha opéré sur le site forestier du Val Joly dans l'Avesnois. Ce boisement permettra de garantir la protection de la nappe alimentant en eau potable la ville de Douai. Il contribuera à améliorer la couverture forestière de cette partie urbaine du département, particulièrement défavorisée en espaces verts du fait de l'exploitation minière.

Agriculture

L'agriculture du Nord a bénéficié, pour l'année 2003, de 114 millions d'euros d'aides publiques (109 millions en 2002), prove-



| PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'AGRICULTURE | Evolution du nombre de dossiers | | | | | Montant total des aides pour l'année 2003 (en M d'euros) |
|--|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---|
| | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | |
| 1- Aides " Politique agricole commune " | | | | | | |
| aides compensatoires aux surfaces cultivées | 7457 | 7309 | 7193 | 7073 | 6908 | 80,53 |
| prime spéciale aux bovins mâles (PSBM) | 3714 | 3597 | 3526 | 3412 | 3154 | 5,39 |
| prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) | 1497 | 1629 | 1590 | 1528 | 1438 | 6,45 |
| prime à l'abattage des bovins (PAB) | | | 6128 | 9919 | 10213 | 6,70 |
| 2 - Contrats territoriaux d'exploitation | 0 | 40 | 52 | 114 | 265 | 12,00 |
| 3 - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs | 73 | 92 | 67 | 93 | 77 | 1,04 |
| 4 - Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricoles (PMPOA) | 80 | 114 | 172 | 168 | 104 | 2,23 |
| 5 - Aides conjoncturelles | | | | | | |
| aides conjoncturelles porcs | 174 | 93 | 0 | 0 | 68 | 0,01 |
| aides conjoncturelles volailles | 46 | 107 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| aides conjoncturelles bovins | 0 | 480 | 1317 | 494 | 0 | 0 |
| aides calamités agricoles | 0 | 0 | 59 | 253 | 0 | 0 |
| TOTAL | 13041 | 13461 | 20042 | 23054 | 22227 | 114,35 |



nant pour l'essentiel d'un financement du FEOGA au titre de la politique agricole commune (PAC) : près de 105 M€, soit 92 % du total des aides versées. L'ensemble de ces aides a concerné 22 200 dossiers (pour 8 700 exploitations agricoles recensées dans le département), dont 6 900 pour la seule aide compensatoire aux surfaces cultivées (PAC végétale).

Forêt - Chasse

A - Forêt

L'intervention de l'Etat dans le domaine des aides à la forêt aura permis pour l'année 2003 :

- le boisement de 79 ha de terres agricoles et de 20 ha de terres non agricoles
- l'élagage ou le dépressage de 287 ha de forêts, dont 146 ha en forêt communale
- la réalisation de travaux routiers de desserte forestière sur 29.000 m².
- l'aide à la réalisation de 4 nouveaux Plans Simples de Gestion, pour une surface totale de 124 ha
- l'acquisition, par la commune de Douai, de 68 ha de terrains destinés au boisement.

L'ensemble de ces aides intervient pour un montant de 1 105 000 €, en forte progression par rapport à l'année 2002 (764 000 €).

Parallèlement à ces actions, 2 premiers contrats forestiers Natura 2000 ont été conclus, portant sur une superficie de 142 ha. La participation de l'Etat sur cette opération pilote a été de 45 000 €.

Le programme d'amélioration de l'accueil du public en forêt domaniale, conduit par l'ONF, a bénéficié d'un montant de 284 000 € de crédits FEOGA. Trois actions collectives destinées à améliorer la gestion forestière ont également été subventionnées par le FEOGA Objectif 1 pour un montant de 102 000 €.

B - Chasse

Les plans de chasse "grand gibier", ont été stabilisés, tant en chevreuil (3 301 bagues attribuées contre 3 235 en 2002) qu'en cerf (46 bagues attribuées contre 47 en 2002, essentiellement en forêt de Mormal). Cette stabilisation traduit un bon équilibre cynégétique de la population de grand gibier en forêt.

Les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers sont à un niveau plus acceptable que par le passé (63.000 € pour l'année cynégétique 2002/2003). On peut néanmoins observer une légère augmentation des dégâts sur le maïs dans le nord de l'Avesnois.

Autre élément encourageant : la multiplication des plans de chasse volontaires "petits gibiers" (lièvres et perdrix) par les communes, signe d'une prise de conscience croissante de l'intérêt d'une gestion durable et raisonnée des ressources cynégétiques.

En collaboration avec la DIREN, la DDAF participe activement à la préparation des Orientations régionales de la gestion de la faune et de ses habitats, qui préfigurent les futurs Schémas départementaux de gestion cynégétique.



Photo DDE

Millieu rural

A - Aménagement rural et foncier

Le classement en zone Objectif 1 des arrondissements de Douai, Valenciennes et Avesnes sur Helpe, grâce aux financements du FEOGA mobilisés en faveur de l'aménagement foncier, a permis d'accélérer la réalisation de plusieurs opérations d'aménagement foncier.

Hors zone Objectif 1, les opérations engagées concernent principalement des projets routiers : élargissement de la RN 41 au sud de Lille, déviation de la RD 945 dans la Vallée de la Lys, contournement Sud de Cambrai. En zone Objectif 1, la principale opération concerne la déviation de la RN 2 dans l'Avesnois.

Dans le domaine de l'aménagement rural, la DDAF conduit les études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la révision des plans locaux d'urbanisme et des schémas de cohérence territoriale de Dunkerque, de Douai et de Flandres-Lys en vue d'analyser l'impact des différentes formes d'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles. Un document de gestion des espaces agricoles et forestiers va par ailleurs être engagé en 2004 sur les zones rurales et naturelles du département.

B - Conseil aux collectivités et ingénierie publique en milieu rural

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt exerce traditionnellement des missions de conseil, d'assistance technique et d'ingénierie auprès des collectivités locales en milieu rural, dans les différents domaines de compétence qui lui sont propres : collecte et épuration des eaux usées - adduction d'eau potable - électrification rurale - aménagement de cours d'eau - hydraulique agricole - aménagement foncier.

Cette activité, qui mobilise plus d'un quart de son personnel (24 équivalents temps plein sur un total de 85) a généré pour l'Etat une recette financière de 957 000 € (contre 691 000 € en 2002).

Agriculture milieu rural forêt

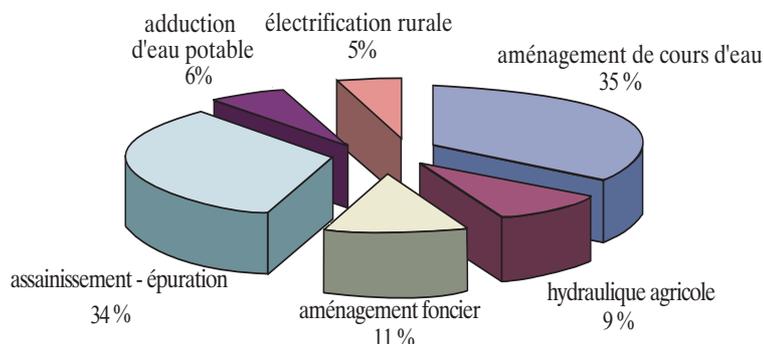
Au total, 112 opérations nouvelles ont été engagées au cours de cette année 2003 (66 en 2002).

Particularité du département du Nord : la place prépondérante qu'occupe l'aménagement foncier et hydraulique (55 % du chiffre d'affaires), en raison du caractère spécifique du département au regard de l'étendue des problèmes hydrauliques auxquels il se trouve confronté : lutte contre les inondations, aménagement des waterings et des plaines basses (Lys, Scarpe-Escaut).

Conformément à la ligne directrice de son projet stratégique en ingénierie publique, la DDAF prévoit à partir de 2004 un abandon progressif de ses interventions dans le domaine de l'hydraulique agricole (drainage des terres agricoles), en raison du risque croissant de contentieux dans le domaine environnemental que ces opérations sont susceptibles de générer.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2003 PAR SECTEURS D'ACTIVITE

| | C.A (en milliers d'euros) | répartition (en %) |
|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| aménagement de cours d'eau | 332 | 35% |
| hydraulique agricole | 86 | 9% |
| aménagement foncier | 108 | 11% |
| assainissement - épuration | 325 | 34% |
| adduction d'eau potable | 58 | 6% |
| électrification rurale | 48 | 5% |
| total | 957 | 100% |



REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2003 PAR SECTEURS D'ACTIVITE



L'Etat intervient dans les trois domaines suivants :

- Les infrastructures routières,
- Les transports collectifs,
- Le domaine fluvial.

A- Infrastructures routières et transports collectifs

Les travaux engagés dans le cadre du contrat de plan Etat-Région se sont poursuivis :

- Dans la région lilloise sur la Porte sud du boulevard périphérique Est dont les travaux ont été achevés.
- Sur la liaison A25-Béthune par la RN41, démarrage des travaux de la déviation d'Illies.
- Dans l'Avesnois, poursuite des travaux du contournement Ouest de Maubeuge.
- Dans le Douaisis Valenciennois, poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN455.

Cette année a été marquée par la tenue du débat public sur le projet de liaison autoroutière Amiens-Belgique. Ce débat conduit par la Commission nationale de débat public a mobilisé les acteurs politiques, économiques et associatifs des régions Nord-Pas de Calais et Picardie pendant 4 mois au cours de réunions publiques.

En matière de transports collectifs, un P.C. sûreté, avec un dispositif de vidéo surveillance réparti sur l'ensemble du réseau de l'agglomération lilloise (métro/tramway/bus) a été mis en service. La Communauté urbaine de Lille, autorité organisatrice des transports, a engagé un programme de remise en service technique des rames de première génération sur le métro de l'agglomération.

B - Domaine fluvial

Sur l'ensemble de la région Nord Pas-de-Calais, le trafic fluvial a connu une double évolution, une augmentation du volume transporté 7,15 millions de tonnes (+2,3 %) ainsi qu'une diminution de la prestation 741 million de tonnes-kilomètres (-6,7 %) due à la contraction de la distance moyenne de transport. Il s'agit d'une évolution en faveur des trafics internes à la région au détriment des trafics internationaux, qui restent néanmoins majoritaires dans l'ensemble des trafics fluviaux régionaux.

Cette année reste marquée par un important événement, à conséquence négative pour le trafic fluvial, à savoir, l'arrêt des activités de Métaeurop. L'usine par ses trafics d'approvisionnement en minerais - près de 400 000 tonnes, et ses trafics d'acide en expédition - environ 150 000 tonnes était un des 10 principaux sites porteurs de l'activité fluviale du département et de la région.

L'arrêt de ces activités a marqué fortement le résultat global de la voie d'eau au niveau régional (près de 15 % de baisse de la filière métallurgique) mais également au niveau national. Ainsi sans l'impact des chiffres Métaeurop sur les résultats 2003 de la voie d'eau, les variations données ci-dessus deviennent respectivement, une progression des volumes de 9,8 % et une baisse des prestations de 1,5 %.



Photo DRE

En fin d'année 2003, le 18 décembre, la voie d'eau a connu une importante avancée, par la décision du CIAT de lancer les études d'avant-projet sommaire et de procédures réglementaires de la liaison Seine-Nord devenue à l'occasion la liaison Seine-Escaut. VNF est en charge de conduire ces études, en vue d'une déclaration d'utilité publique en 2007.

Le service navigation Nord Pas-de-Calais a poursuivi en 2003 son accompagnement des industriels, chargeurs et gestionnaires de ports dans leurs activités de développement de l'usage de la voie d'eau pour le transport de fret.

L'activité 2003 a été marquée par les événements suivants :

La société Roquette après un arrêt de longue durée dans l'utilisation de la voie d'eau a redémarré de nouveaux trafics fluviaux au départ de ses installations sur la Lys - environ 27 000 tonnes entre juillet et décembre. Ce démarrage a nécessité de nombreux contacts entre le service et l'industriel.

En participant au cercle professionnel de la plate-forme de Dourges, le service de la Navigation a porté le souhait des opérateurs fluviaux, de voir cet équipement majeur ne pas passer à côté du challenge initial d'une vraie inter-modalité des trois modes de transport impliquant réellement le volet fluvial. Ceci s'est concrétisé en début 2004, par la participation de NCS et CCES, gestionnaires de lignes fluviales de conteneurs, à la société de gestion du terminal LDCT.

L'Etat a également été acteur dans les discussions qui se sont conclues pour un contrat d'affermage de gestion et de développement des activités fluviales de la zone de la Motte au Bois. Cette convention confiée à la CCI de Lille la gestion et le développement du nouveau port ouvert en 2003. Ainsi des trafics nouveaux ont pu y démarrer, notamment de verre recyclé en provenance du secteur de Lille vers l'usine BSN de Wingles, trafics réalisés en conteneurs. Ces trafics sont opérés notamment au départ de la plate-forme d'Halluin mise en service en 2002, qui a connu ses premiers trafics commerciaux en 2003.



Amélioration du service rendu aux usagers

Améliorer l'accueil et la qualité du service rendu aux usagers est un objectif permanent et prioritaire pour l'ensemble des services de l'Etat.

Trois exemples illustrent ce thème : l'action engagée en préfecture et dans les sous-préfectures, dans les services dépendant du ministère des finances (Trésorerie générale et Directions des services fiscaux) ainsi qu'à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Lille.

En préfecture et dans les sous-préfectures

Depuis janvier 2003, la charte d'accueil et de service à l'utilisateur est devenue opérationnelle dans tous les sites préfectoraux.

A - La mise en œuvre et le suivi de la charte

Depuis sa nomination auprès du Directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques, un chef de projet est chargé de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la charte d'accueil. En dépit d'un contexte budgétaire difficile, tous les sites ont démarré la plupart des actions prévues sur les deux axes prioritaires suivants :

- Améliorer les conditions d'accueil de l'utilisateur
- Améliorer les délais de délivrance des titres

- Sur le premier axe, on note le développement de la polyvalence des agents et des efforts faits dans le sens d'une meilleure ouverture des services au public.

Partout des progrès sont perceptibles dans le cadre de l'amélioration de l'information du public : à titre d'exemple à Lille, l'accueil des étrangers à la Cité administrative, la création d'un mini standard téléphonique, d'une rubrique spéciale étrangers sur le site internet ainsi que des procédures relatives à la délivrance des titres.

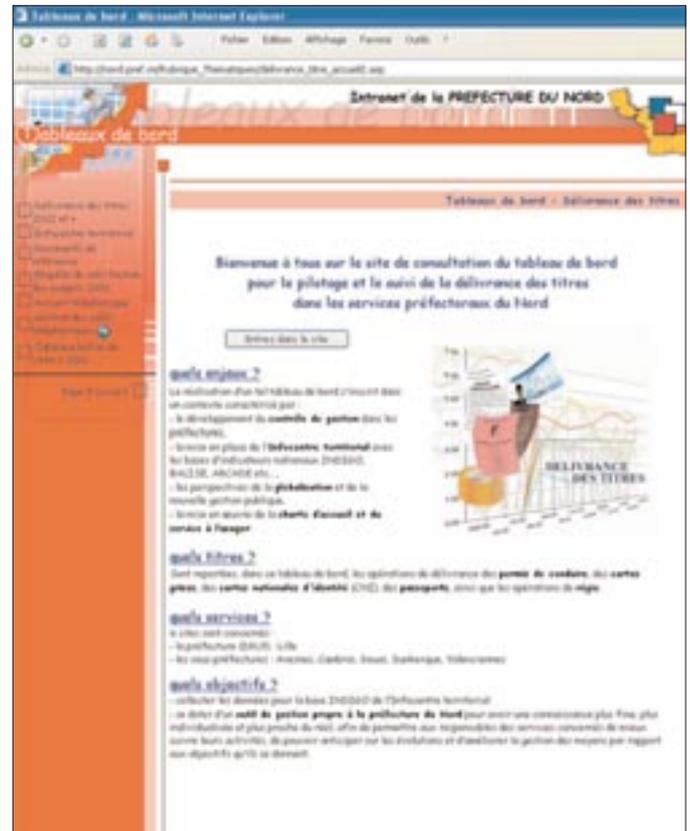
Une borne de délivrance des certificats de non gage (24h/24) a été installée fin 2003, boulevard de la Liberté à Lille.

La modernisation de l'archivage est en cours : une charte pour la DRLP a été signée en novembre 2003. La gestion électronique de documents au service des cartes nationales d'identité (CNI) est maintenant opérationnelle. Un projet similaire pour les étrangers a été lancé dans la perspective du déménagement à l'Hôtel Scrive fin 2005.

Des démarches ciblées à l'intention de certains publics sont développées, pour les garagistes, les concessionnaires, etc...

- Sur le deuxième axe, des efforts sont entrepris pour réduire les délais, notamment à Valenciennes et à Lille, pour les CNI et les passeports. Dans ce but, une démarche de projet de service a été mise en place à Lille. Un tableau de bord pour le pilotage et le suivi de la délivrance des titres à partir de l'intranet a été réalisé dans le but de comparer et d'anticiper les évolutions ...

Cet outil original, combine les objectifs et les indicateurs nationaux avec des indicateurs et des objectifs locaux. Il facilite le rôle des responsables des services de délivrance des titres et leur permet d'ajuster leurs moyens aux objectifs à atteindre.



B - Le projet de service Cartes nationales d'identité - Passeports

En mars 2003, pour faire face au problème des délais très importants de délivrance à Lille, a été mis en place un projet global de service, s'appuyant sur une optimisation des effectifs, une réorganisation des processus de travail et sur la réalisation d'un outil de mesure (tableau de bord) en vue de réduire les délais de 50% à la fin 2003.

Ce travail collectif a été mené conjointement avec tous les acteurs, les responsables hiérarchiques et les agents, avec l'appui méthodologique de deux consultants. Les résultats ont été très positifs pour les cartes nationales d'identité : en 2003, ce délai est redevenu conforme à la référence nationale. Pour les passeports, le délai a chuté mais n'a pu descendre en dessous des 30 jours.

Ce projet a été accompagné par des réunions d'information avec toutes les mairies de l'arrondissement et par des formations qui ont été dispensées aux agents concernés. Il s'agit d'instaurer une démarche qualité permanente conforme à l'esprit de la charte d'accueil.

C - L'accueil des étrangers

L'accroissement de l'affluence et la dégradation des conditions d'accueil des ressortissants étrangers ont généré une réorganisation du service et la mise en place d'un certain nombre de mesures efficaces puisque tous les usagers se présentant à la Cité administrative ont pu être reçus et voir leurs demandes enregistrées. Il n'est absolument plus nécessaire d'arriver à l'aube pour être reçu dans la journée.

Amélioration du service rendu aux usagers



Les mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- renforcement de l'effectif du service d'accueil des étrangers ;
- spécialisation des jours de la semaine par type de démarches administratives ;
- distribution de tickets numérotés le matin pour la journée, afin de limiter les délais d'attente ;
- information accessible sur le site Internet de la Préfecture : <http://www.nord.pref.gouv.fr> rubrique " Etrangers " ;
- création en mai 2003 d'un standard téléphonique spécifique (03.20.30.59.02) permettant aux usagers d'obtenir plus facilement les informations préalables à leurs démarches ;
- accueil des ressortissants de l'espace économique européen au 171 bd de la Liberté afin d'alléger le flux à la Cité administrative ;
- mise en place d'un partenariat avec les universités, le monde des entreprises (Toyota, Décathlon...), certains consulats installés à Lille pour la prise en charge de démarches (Grande-Bretagne, Belgique, Espagne) ;
- partenariat avec l'Office des Migrations Internationales (OMI) pour la remise des titres de séjour portant la mention " vie privée et familiale " ;
- déconcentration de certaines procédures administratives (renouvellement de titres de séjour de dix ans) auprès des mairies de Lille, Roubaix, Tourcoing et Douai



- en mettant à disposition de l'internaute pour chaque démarche les formulaires à télécharger, les plans d'accès aux services, les horaires d'ouverture et coordonnées du service.

On note un enrichissement des rubriques et la mise en ligne d'informations relatives au nouveau service destiné aux professionnels de l'automobile : Téléc@rtegrise.

2 - renforcer la lisibilité de l'Etat et de ses actions au service des habitants de la région (rubriques " Actualités ", " Actions de l'Etat ") : la rubrique tend à mieux faire connaître l'action de l'Etat dans la région, en identifiant les missions des services présentées en 8 thèmes : Vie économique - Social, santé et handicap - Culture et citoyenneté - Education et formation - Sécurité - Europe - Développement des territoires - Politique de la ville

Ce site conforte sa vocation à être un site portail interministériel, proposant de nombreux liens vers les sites des administrations de l'Etat de la région.

E) De nouveau services pour les internautes

Deux aspects ont notamment été renforcés en 2003, afin que les usagers puisse bénéficier de réponses plus rapides aux questions qu'ils se posent :

- pour faciliter la recherche des informations : un nouveau moteur de recherche a été intégré sur le site : celui-ci permet à l'internaute d'accéder rapidement aux informations qu'il recherche en étant guidé par ce nouvel outil très puissant. L'internaute gagne ainsi un bon nombre de clics lors de sa visite sur ce site qui ne compte pas moins de 700 pages
- pour améliorer les temps de réponse aux courriers électroniques :

Tableau synthétique du nombre de titres délivrés

| Années | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Titres | | | | |
| Circulation | | | | |
| - Permis de conduire | 103 603 | 83 362 | 82 978 | 82 622 |
| - Cartes grises | 428 524 | 459 032 | 435 376 | 429 486 |
| Etat civil | | | | |
| - CNI : | 269 007 | 218 959 | 221 207 | 234 342 |
| - Passeports : | 70 924 | 72 156 | 75 806 | 77 217 |
| - Naturalisations : | 1592 | 1760 | 1258 | 1152 |
| - Nouvelles demandes : | 653 | 481 | 806 | 995 |
| Etrangers | | | | |
| - Titres de séjour : | 16 575 | 17 609 | 16 991 | 20 136 |

D - Les services sur le site internet de la préfecture

"L'Etat à votre service dans le Nord" : un site au service d'usagers internautes de plus en plus nombreux :

La Préfecture du Nord a mis en place depuis 2000 le site Internet grand public "L'Etat à votre service dans le Nord" (<http://www.nord.pref.gouv.fr>). Ce site répond à un double objectif :

1 - faciliter l'accomplissement des démarches administratives par les usagers (rubrique " Démarches "):

- en privilégiant la mise en ligne d'une information locale et exhaustive sur les démarches à accomplir auprès des services de l'Etat du département. Un renvoi est fait vers le site portail de l'administration (Service Public.fr) pour l'information plus générale.

| Année | Nombre de visites | Nombre de visiteurs uniques |
|-------|-------------------|-----------------------------|
| 2003 | 254 665 | 80 754 |
| 2002 | 149 724 | 45 789 |
| 2001 | 79 591 | 23 536 |
| 2000 | 27 188 | 10 373 |



Amélioration du service rendu aux usagers

le service unifié du courrier s'est organisé de façon à recevoir et retransmettre de façon optimale aux services compétents les demandes des usagers formulées par courrier électronique.

Cette année, le site a presque doublé le nombre de ses visiteurs, témoignant de l'intérêt qu'y portent les usagers comme nouveau moyen pour effectuer les démarches administratives :

L'accueil du public dans les administrations financières

Trois exemples : au Trésor public, la mise en service du Centre d'encaissement de Lille, au sein des Services fiscaux, l'usager au centre de l'organisation et l'opération " Pour vous faciliter l'impôt " (P.V.F.I)

1. Le centre d'encaissement de Lille

Le Préfet de Région, Jean-Pierre RICHER, a inauguré, en présence de Jean BASSÈRES, Directeur Général de la Comptabilité Publique et de Jean-Claude SAFFACHE, Trésorier-Payeur Général, le Centre d'encaissement du Trésor Public de Lille le jeudi 18 décembre 2003, dans les locaux de la Trésorerie Générale.

Ce Centre d'encaissement de Lille, dont la création a été décidée en 2002, s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation "Bercy en mouvement". Doté d'une capacité de traitement de 400 000 enveloppes par jour, il a pour vocation d'optimiser l'encaissement des chèques et des titres interbancaires de paiement (TIP) reçus en paiement de l'impôt.

Jean-Pierre RICHER, Préfet de Région, a inauguré, en présence de Jean BASSÈRES, Directeur Général de la Comptabilité Publique et de Jean-Claude SAFFACHE, Trésorier-Payeur Général, le Centre d'encaissement du Trésor Public de Lille



Opérationnel depuis décembre 2003 pour la Région Nord – Pas-de-Calais, sa compétence s'étendra aux régions Picardie, Centre, Champagne-Ardenne, Alsace, Languedoc-Roussillon au fur et à mesure de sa montée en charge. Il a également vocation à traiter d'autres recettes publiques, tel que le recouvrement des amendes automatiques.

Cette nouvelle structure permettra également d'étendre l'offre de service du Trésor public aux collectivités territoriales en matière de recouvrement de leur créances.

2. Le rapprochement des Centres des impôts et des Recettes des impôts



Accueil au centre des impôts et des recettes d'Armentières

Ce dossier est très avancé dans les 2 directions des services fiscaux du département. Il vise à rapprocher les Centres et les Recettes des impôts pour offrir aux entreprises un Interlocuteur Fiscal Unique et à concentrer l'enregistrement dans une seule recette par site pour faciliter et simplifier l'accueil des usagers.

A l'échéance 2005, l'ensemble des sites fiscaux auront été restructurés. Ce dossier se complète d'une expérimentation sur Hazebrouck qui touche au rapprochement entre le Centre des impôts et le Centre des impôts fonciers

3. L'opération " Pour vous faciliter l'impôt " (P.V.F.I.)

La campagne d'information pour la souscription des déclarations de revenus est le terrain par excellence où s'applique le programme " pour vous faciliter l'impôt " : elle permet, durant le mois de mars, de recevoir ou de renseigner près d'un contribuable sur cinq.

L'axe prioritaire est la simplification des démarches de l'usager avec notamment la possibilité de télédéclarer ses revenus, télépayer ses impôts et consulter ses déclarations en ligne sur www.impot.gouv.fr ainsi que l'accueil commun DGI-CP à la cité administrative de Lille (photo). Une opération particulière de déclaration " assistée " a été par ailleurs initiée dans de nombreux sites.

Les personnes en difficulté (personnes âgées, immigrés) ont comme chaque année fait l'objet d'une attention particulière. Une action nouvelle d'information à destination des personnes malentendantes a été assurée sur certains sites. Elle consiste à faire recevoir ces personnes par un agent maîtrisant le langage des signes.

Amélioration du service rendu aux usagers



L'action de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord-Lille

Le groupe projet "Accueil" mis en place en 2001 a poursuivi sa démarche d'optimisation de l'offre de service proposée aux usagers par une amélioration de l'accueil et de la qualité de la réponse. Celle-ci vise en priorité les deux principaux services recevant du public :

- le Service "renseignements sur la législation du travail"
- la COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement des travailleurs handicapés).

A - AMELIORATION DE L'ACCUEIL

1 - Service " Renseignements sur la législation du travail " :

- **Accueil physique** : l'amélioration de la qualité de service passe par l'augmentation du nombre de Contrôleurs du Travail affectés au Service Renseignements (passage de 3 à 5), une meilleure gestion des flux par la mise en place de la réception sur rendez-vous en plus de la réception spontanée.

- **Accueil téléphonique** : la Direction départementale du travail du Nord-Lille a passé un accord avec le C.I.R.A. de Lille qui a eu pour objet d'orienter tous les appels téléphoniques provenant de l'agglomération lilloise vers le C.I.R.A. Deux Contrôleurs du Travail supplémentaires (soit 4 au total) ont été mis à disposition.

• Appels reçus par le secteur travail :

| Année | Appels reçus par le CIRA | Appels destinés au secteur travail | Part du secteur travail en % |
|----------|--------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| 2000 | 173.389 | 58.702 | 33,85 |
| 2001 (*) | 213.970 (*) | 110.082 (*) | 51,44 |
| 2002 | 372.286 | 200.064 | 53,73 |

(*) La hausse des appels reçus résulte de l'installation en 2001 d'un nouvel autocommutateur.
Pour l'année 2003, le traitement est en cours au niveau national

• Appels traités par le secteur travail :

Taux de traitement de 55 % (2001-2002), le meilleur taux des 9 centres.

2003 : 40 577 appels traités contre 34 511 en 2002 (augmentation de presque 18 %)

2 - Les COTOREP

- **Accueil physique** : va être mis en place un accueil spécialisé à la D.D.T.E.F.P. dont la mission sera d'assurer l'accueil physique

des usagers. Parallèlement, une fonction pré accueil sera développée. Son objet sera de guider les usagers sur l'information disponible en salle d'attente : guide de reformulation de la demande, fiche " FOCALLES ", documentation AGEFIPH, accompagnement au " remplissage " de la demande CERFA. Un accompagnement des agents par une formation appropriée est également prévu.

- **Accueil téléphonique** : son amélioration passe par le traitement des appels en développant des outils de gestion d'encombrement des lignes téléphoniques.

B - AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA REPONSE

1 - Service " Renseignements sur la législation du travail "

Trois actions sont ciblées :

- la modélisation de l'information passe par l'édition de fiches d'information " Focales " soit une vingtaine de fiches-type sur les thèmes les plus récurrents.
- le développement des nouveaux outils de communication par l'installation sur les bornes interactives des fiches " Focales ".
- la mise à disposition d'outils méthodologiques pour les agents du Service renseignements et les inspecteurs et contrôleurs du Travail, afin de mieux informer et conseiller le public (guide méthodologique).

2 - COTOREP

a) L'information des usagers est renforcée

- des réunions en direction des partenaires, dépositaires des demandes, seront organisées afin de les sensibiliser sur le fonctionnement, les prestations de la COTOREP et les dispositifs d'insertion professionnelle et sociale du handicap.
- la mise en place, au sein de chaque bassin d'emploi, de réunions d'information collective. Leur but, outre une présentation du fonctionnement et des prestations de la COTOREP et des dispositifs œuvrant sur l'insertion professionnelle et sociale du handicap, est d'accompagner l'utilisateur dans sa définition ou pré-qualification de sa demande.

b) L'approche " globalisée " de la réponse par une nouvelle organisation de service

Il s'agit de mettre en place la fusion administrative et médicale des dossiers, la fusion de l'instruction des dossiers (sections orientations et insertion professionnelles et prestations sociales) avec celle de l'expertise médicale, des équipes techniques et des commissions.

La demande du public dans ces réflexions est ainsi intégrée :

- en interne : sur l'organisation du travail en recentrant notre action sur le coeur de nos missions ;
- en externe : par l'identification des partenaires extérieurs afin d'organiser les complémentarités d'action avec nos services en les informant de nos priorités.

Relations avec les collectivités locales

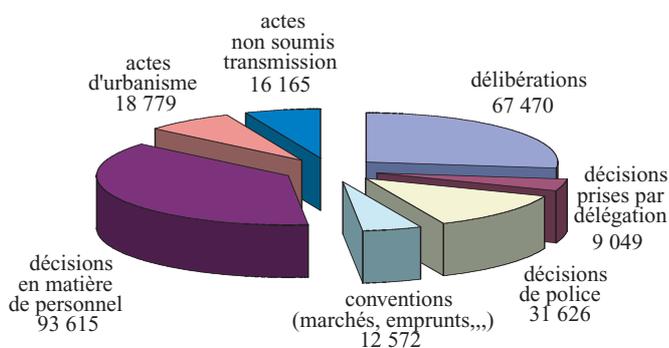
L'action du Préfet envers les collectivités locales s'articule autour du contrôle mais aussi du conseil.

Le regard de l'Etat sur les collectivités locales

A - Le contrôle de légalité

1- le contrôle de légalité en chiffres

Sur 249 276 actes transmis, il y a eu 3 056 lettres d'observations et 23 déférés. 5 actes budgétaires ont fait l'objet d'une saisine de la chambre régionale des comptes.



2 - l'organisation du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire

2003 a été marquée par la volonté d'assurer la cohérence de l'Etat grâce à une mutualisation des bonnes pratiques et le développement du conseil aux collectivités. La stratégie territoriale, engagée en 2002, a été amplifiée en 2003.

• Le contrôle de légalité de la commande publique :

Organisé dans le cadre d'une coopération renforcée entre les services de la préfecture et des sous-préfectures, les services déconcentrés, le contrôle de légalité a été arrêté sur des priorités d'action. Un suivi statistique orientant le conseil a été assuré.

L'exercice du contrôle de légalité conduit majoritairement à régularisation des dossiers après transmission de pièces complémentaires par la collectivité. Les demandes de retrait d'acte, formulées dans le cadre d'un recours gracieux, sont suivies d'effet dans de nombreux cas. Cela explique le nombre restreint de dossiers déférés au tribunal administratif.

• l'organisation du contrôle budgétaire :

Dans le souci d'améliorer le contrôle mais aussi la prévention des difficultés, des échanges ont eu lieu avec la chambre régionale des comptes.

Ces échanges ont porté sur les priorités suivantes :

- la sincérité des budgets
- les conséquences du développement rapide de l'intercommunalité sur l'exercice des compétences.

B - La gestion financière des collectivités locales

Les receveurs municipaux tiennent la comptabilité des collectivités territoriales et assurent auprès des élus une mission de conseil financier, notamment en matière de trésorerie, d'analyse

financière et de gestion de la dette.

1 686 comptes de gestion ont été transmis en 2003 par les comptables à la Chambre Régionale des Comptes, pour examen et jugement.

Le conseil aux collectivités

A côté de l'activité de contrôle, les services de l'Etat, dans un cadre interministériel, se sont attachés à développer le conseil et l'information à destination des collectivités locales principalement dans deux domaines : la commande publique et l'intercommunalité.

A - Animation et conseil par la préfecture

Le contrôle budgétaire a mis en évidence les difficultés rencontrées par certaines structures intercommunales pour exercer leurs compétences. Une démarche nouvelle systématise et personnalise les contacts avec les structures intercommunales dans un souci d'échanges d'informations et de conseils.

Le retour d'expérience du contrôle administratif exercé par la préfecture et les sous-préfectures révèle la complexification croissante du droit de la commande publique. C'est pourquoi, en partenariat avec les directions locales du MINEFI, a été développé le conseil aux collectivités.

B - Le MINEFI au service des collectivités locales

En 2003, le Ministère des finances (MINEFI) a largement participé à la modernisation des relations avec les collectivités locales.

- Dans le cadre des orientations nationales, le Trésor public du Nord a signé avec Lille Métropole Communauté Urbaine une convention de service comptable et financier (CSCF). Elle a été signée le 6 octobre 2003 entre le Président de Lille Métropole et le Trésorier-payeur Général.

Cette convention, dont le but est de moderniser la gestion financière et comptable, comporte 3 axes qui se déclinent en 19 actions :

- améliorer les échanges d'information.
- reconfigurer les chaînes de la dépense et du recouvrement.
- améliorer la qualité comptable.

Signature de la convention de service comptable et financier entre Pierre MAUROY, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine et Jean-Claude SAFFACHE, Trésorier-Payeur Général





Le contrôle hiérarchisé, la carte d'achat et le contrôle partenarial seront opérationnels dès le 1er trimestre 2004.

Outre cette convention majeure, le Trésor public a développé 23 chartes de partenariat avec d'autres collectivités locales, toujours dans le souci de développer et d'améliorer les relations entre ordonnateurs et comptables.

Elles permettent de promouvoir des offres de service nouvelles, comme la dématérialisation des titres de recettes et des bulletins de paye, les moyens modernes de paiement (TIP, prélèvement, Monéo ou paiement par carte bancaire, notamment l'Opéra de Lille) dont ne pouvaient bénéficier jusqu'à présent les usagers pour le paiement des créances des collectivités territoriales.

Enfin, 13 nouvelles chartes de délai global de paiement ont vu le jour en 2003.

Le Trésor Public élabore également des analyses financières rétrospectives ou prospectives, que les collectivités peuvent solliciter auprès des receveurs municipaux.

Toutes ses actions modernisent le Trésor public en répondant sans cesse aux besoins des collectivités locales.

Le MINEFI, au travers du Trésor public comme acteur de référence de la décentralisation, a conçu fin 2003 un axe de communication fort auprès des élus pour être déployé au niveau départemental au 1er trimestre 2004. Il comprend :

- une action des comptables envers les élus, ainsi que la participation du Trésorier-payeur Général aux réunions organisées avec l'Association des Maires du Nord.

- l'envoi d'une plaquette s'intitulant " Le Trésor public au service des collectivités locales" aux élus qui la recevront par l'intermédiaire des comptables du Trésor. Elle vient s'ajouter au dispositif d'information quotidien sur le site du MINEFI entièrement dédié aux collectivités locales (www.colloc.minefi.gouv.fr)

- **La Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DCCRF)** organise sa mission de contrôle à travers deux séries d'action :

- **La participation aux commissions d'appels d'offres**

En 2003, le service a participé à 1 033 commissions d'appels d'offres représentant 2 580 opérations de marchés ou délégations de service public.

Pour les marchés publics, la part des opérations supérieures à 200 M euros est de 45,9 % dont 62 opérations supérieures à 5 MK euros. La tendance, déjà constatée en 2002, de lancement de procédures formalisées en dessous des seuils s'est confirmée.

Pour les délégations de service public, la participation du service a été quasi systématique. 6 opérations dépassaient le seuil de 2 MK euros.

Les obligations de classement des offres et de motivation des choix ont été à l'origine de :

- l'augmentation du nombre de convocations (réunions préparatoires avant les choix)

- la baisse des observations orales grâce à un comportement plus responsable des acheteurs publics. Pour le même motif, une seule observation écrite a été nécessaire.



Photo DDE Nord

- **La mission d'information des acheteurs publics**

Elle s'est particulièrement renforcée avec l'annonce de la nouvelle réforme du code des marchés publics. Le calcul des seuils a conduit de nombreuses collectivités à solliciter la DDCCRF pour mettre en œuvre des procédures conformes aux exigences réglementaires et efficaces quant au jeu de concurrence.

Les entités soumises aux dispositions de la loi du 3 janvier 1991 modifiée, ont aussi demandé la même assistance, notamment dans le cadre de Lille 2004 pour les opérations financées sur fonds majoritairement publics.

Elle a par ailleurs organisé les travaux du comité de pilotage de l'observatoire de l'urbanisme commercial installé en 2003.

Etat de l'intercommunalité dans le Nord

La stabilité des structures intercommunales a été maintenue en 2003 puisque seule la communauté de communes de la Voie Romaine à Steenbecque (arrondissement de Dunkerque) a été créée. Mais l'élargissement des compétences est à l'origine du développement de l'intercommunalité.

Les premiers éléments de la valorisation des données sur l'intercommunalité sont désormais accessibles sur le site internet de la préfecture (www.nord.pref.gouv.fr), rubrique " développement des territoires ".



Recouvrement de l'impôt et suivi de la dépense

L'Etat s'appuie dans le département du Nord sur 3 administrations pour animer ce secteur d'activité :
- Les impôts, qui concourent à l'assiette de l'impôt et disposent également d'un réseau comptable permettant le recouvrement des impôts indirects (TVA, droits d'enregistrement) et de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)
- Le Trésor public, qui assure le recouvrement des impôts directs, le contrôle, le paiement et la comptabilisation des dépenses publiques.
- Les Douanes, qui contrôlent le recouvrement de la TVA sur les importations.

Les Directions des services fiscaux vérifient la liquidation des impôts de 2 manières différentes, selon que :

• L'impôt est payé spontanément par le contribuable (essentiellement la TVA, l'impôt sur les sociétés, et la Taxe sur les salaires)
• L'impôt est calculé préalablement au recouvrement : cas de l'impôt sur les revenus et des impôts locaux (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières et Taxe Professionnelle)

Ces impôts font l'objet d'une mise en recouvrement de rôles, rendus exécutoires par les Directeurs des Services Fiscaux. Tous ces impôts sont susceptibles de faire l'objet d'un contrôle sur pièces ou sur place au terme duquel l'Administration est susceptible d'émettre des rôles de rappel.

B - La masse financière des impôts dans le Nord.

L'organisation du recouvrement des impôts

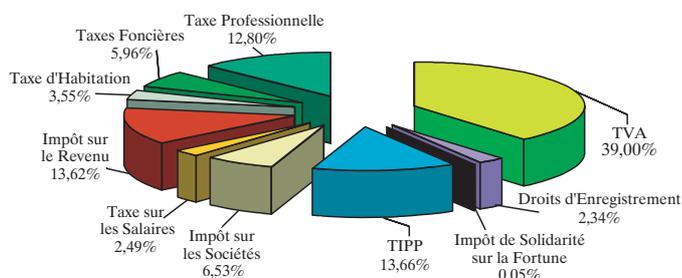
La mission fiscale initiale consiste pour l'Administration à calculer l'impôt, à contrôler les déclarations des contribuables, en vue d'un recouvrement efficace et modernisé.

A - L'assiette de l'impôt.

Pour 2003, la masse financière des impôts les plus importants est estimée à 11,8 milliards d'euros.

• La TVA pèse 39 % des recettes fiscales, avec une recette de 4.6 milliard d'euros. Elle est essentiellement recouvrée par le réseau comptable de la DGI, mais aussi par celui des Douanes.
• L'impôt sur le revenu, avec 1,605 milliards d'euros touche 566 000 foyers fiscaux du département. Il correspond à 13,6 % des recettes recouvrées dans le Nord, mais aussi au traitement de plus d'1,3 million de déclarations. A noter, plus de 50 % d'entre-elles émanent de contribuables in fine non imposés à l'IR.
• La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), recouvrée par le réseau comptable de la Douane, représente la même masse financière que l'impôt sur le revenu.
• Les impôts locaux (Taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle), représentent 22 % des recettes fiscales totales, et concernent respectivement 1 119 000, 866 000 et 89 000 contribuables, soit quasiment le même nombre de contribuables qu'en 2002.

Répartition des principaux impôts en 2003



- Les impôts à versement spontané (impôt sur les sociétés et Taxe sur les Salaires), couvrent 9 % du produit fiscal.
- L'impôt sur la fortune (ISF) représente moins de 1% de l'ensemble des recettes fiscales du département.

C - L'intervention de l'Etat dans la fiscalité directe Locale.

Les Services Fiscaux et le Trésor Public ont la charge de l'assiette et du recouvrement des impôts locaux, pour le compte des collectivités locales.

Le montant des rôles mis en recouvrement est versé aux Collectivités Territoriales par acomptes mensuels, conformément au budget voté par chaque collectivité. Tous les mois, le Trésorier-Payeur Général abonde la trésorerie des Collectivités du dixième des prises en charge d'impôts locaux de l'année précédente. La régularisation s'effectue dès que le montant des impôts votés par collectivité est connu.

La masse financière de chaque impôt est en 2003 respectivement égale à 418, 702 et 1 508 millions pour la Taxe d'habitation, les Taxes foncières et la Taxe professionnelle.

L'Etat prend en charge une partie de ces impôts, respectivement 30 % de la TH et 20 % de la TP, dans le cadre des mesures prises en faveur des contribuables de condition modeste pour la TH et du mécanisme de plafonnement de la TP, en fonction de la valeur ajoutée.

En ce qui concerne la Taxe Professionnelle, environ 50 % de celle-ci est désormais recouvrée par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Cette nouvelle structure du MINEFI, depuis le 1er janvier 2002, offre aux quelques 700 entreprises les plus importantes du département un interlocuteur fiscal unique à compétence territoriale nationale.

D - Les services offerts aux contribuables

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, le MINEFI offre des services nouveaux aux particuliers comme aux entreprises. Ces offres portent sur le renseignement, la déclaration et le paiement des impôts.

Le Centre " impôts services " vient compléter le dispositif habituel offert aux usagers pour obtenir des informations fiscales. Cette structure répond au 0820 32 42 52 en semaine de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

A partir du site internet www.impots.gouv.fr, il est désormais possible à tout contribuable de télé-déclarer et de télé-payer ses impôts.

Recouvrement de l'impôt et suivi de la dépense



Ces nouveaux dispositifs concernent :

- La déclaration et le paiement de la TVA et de l'impôt sur les revenus.
- Le paiement des impôts locaux.

A noter qu'en matière de télédéclaration, plus de 600 000 contribuables ont opté en 2003 au plan national pour cette solution.



Ces dispositifs visent à dématérialiser la communication entre l'administration et l'usager en offrant un système performant et sécurisé et continueront à faire l'objet d'une promotion importante en 2004.

Le télé-paiement complète des modes de paiement bien connus du contribuable.

- Le paiement par voie de mensualisation et le prélèvement à l'échéance choisis par 2/3 des usagers pour l'impôt sur le revenu et 1/3 pour les impôts locaux les plus importants (TH et TF)



- Le paiement par TIP (titre interbancaire de paiement) est proposé aux contribuables qui n'ont pas opté pour la mensualisation ou le prélèvement à la date limite de paiement.

L'ensemble de ces modes de paiement offre l'avantage de sécuriser les transactions en automatisant la comptabilisation.

E - Un protocole d'accord entre les services fiscaux et le Trésor public en matière de recouvrement contentieux.

Faire progresser le civisme fiscal est l'objectif commun fixé à la DGI et au Trésor public dans leur contrat de performance.

Les Directeurs des Services Fiscaux et le Trésorier-payeur Général ont signé le 20 octobre 2003 un accord de coopération départemental qui a pour objet :

- la mise en commun, pour les dossiers les plus importants, des informations détenues par les réseaux DGI et DGCP, notamment au niveau des pôles de recouvrement contentieux.
- la mise en œuvre d'actions contentieuses en répartissant le pilotage des dossiers en alternance entre les services "Contentieux" de la Trésorerie Générale et des Recettes Divisionnaires des Impôts.

Ce dispositif doit permettre de lutter encore plus efficacement contre la délinquance financière et la fraude fiscale.

L'organisation du contrôle et du paiement de la dépense publique

L'exécution des dépenses du budget de l'Etat fait intervenir le Trésor à différents stades.

- Conseiller du Préfet, le TPG participe à la programmation des investissements de l'Etat.
- Comptable public, il contrôle et paye les dépenses ordonnancées par le Préfet et les ordonnateurs délégués.

A - Le Trésorier-Payeur Général, conseiller du Préfet

Le Trésorier payeur général (TPG) participe à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des mesures de financement de l'Etat et de la Communauté européenne dans la Région.

Il participe aux travaux d'élaboration de la Conférence Administrative Régionale (C.A.R.), présidée par le Préfet de Région, prépare et suit le contrat de plan Etat/Région, contrôle les fonds européens en collaboration étroite avec le Préfet.

Il agit tout en amont du processus d'élaboration des crédits d'investissement.

Sur demande du Préfet, il développe l'expertise économique et financière de projets dont il est saisi autour de 3 volets essentiels :

- Financier : étude des conditions de financement, et mesure de l'incidence financière.
- Economique : étude de sa rentabilité.
- Juridique : prise en compte de la faisabilité.

Dans le même esprit, l'Agence régionale pour l'hospitalisation peut saisir le TPG dans le cadre de sa politique hospitalière.

Il intervient par ailleurs en tant que contrôleur financier de l'Etat. A ce titre, il contrôle la dépense publique au stade de l'engagement. En appui à l'autorité de gestion, il participe à la mise en œuvre et au contrôle des fonds structurels. Par délégation du Préfet, il est autorité de paiement pour les fonds européens depuis le 1er janvier 2003.

B - La contrôle et le paiement de la dépense publique

Le contrôle financier et le contrôle de la dépense interviennent respectivement au stade de l'engagement et du mandatement.

Les dépenses de l'Etat sont soumises au contrôle financier du TPG au stade de l'engagement de la dépense.

La masse des crédits engagés a cru de 3,29% entre 2002 et 2003.

Par contre, la tendance à la décroissance du nombre d'engagements, déjà constatée en 2002, s'est confirmée en 2003 : -15,37% dans le Nord. Ceci s'explique par :

- Une réelle diminution du nombre de dossiers présenté à l'engagement, surtout en fonctionnement.
- Un effort dans la globalisation des crédits conformément à l'évolution du contrôle financier.

En 2003, le service de la dépense a continué son expérimentation de contrôle hiérarchisé, fondée sur une analyse du risque et des enjeux.

Le délai de visa couvre désormais une durée moyenne de 3 jours à partir de la réception des mandats à la Trésorerie gén-

Recouvrement de l'impôt et suivi de la dépense

rale. Cette moyenne est plus longue en fin d'année dans la mesure où 37,5 % des mandats émis par les 80 ordonnateurs locaux le sont sur les 3 derniers mois. Mais la baisse de ce ratio (40% en 2002) traduit un meilleur étalement du mandatement au cours de l'année.

En quelques chiffres, le paiement de la dépense (12 milliards d'euros) en 2003 est le suivant :

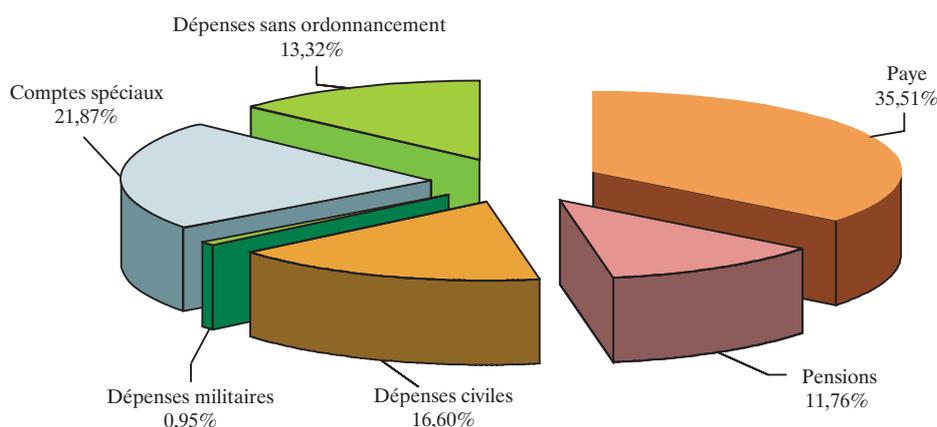
- Paye des fonctionnaires : 4,1 milliards pour environ 150 000 payes liquidées chaque mois.
- Paye des pensions : 1,3 milliard pour environ 80 000 pensions liquidées chaque mois.
- Dépenses civiles : 1.9 milliard

- Dépenses militaires : 0,1 milliard
- Comptes spéciaux : 2,5 milliards
- Dépenses sans ordonnancement : 1,5 milliard

Ces masses financières intègrent le système d'avances aux collectivités locales (2,5 milliards), l'intervention de l'Etat au profit de la fiscalité directe locale (442millions), et les remboursements des crédits de TVA (563 millions), auxquels peuvent prétendre les entreprises.

Le remboursement de la prime pour l'emploi (PPE) figure dans cette catégorie. La PPE a représenté en 2003 une masse financière de 77,5 millions, et concerne plus de 300 000 personnes (donnée régionale), payées par chèque sur le Trésor ou par virement.

Répartition de la dépense publique



Ce rapport a été réalisé avec le concours de l'INSEE, de la DDTEFP du Nord-Lille et du Nord-Valenciennes, de l'IA, de la DDJS, de la DRAC, du Service Navigation, de la DDASS, de la DDE, de la DIREN, de la DRIRE, de la DDAF, du TPG, des sous-préfectures et des services suivants en préfecture : SCI, PDS, DRLP, DRCL et de la DAI pour la conception et l'édition en collaboration avec la DDE du Nord

Site internet :
L'Etat à votre service dans le Nord
www.nord.pref.gouv.fr

Mai 2004

RETOUR